



**POUR UNE ÉCOLOGIE
QUI PROTÈGE**

**AMENDEMENT
DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2024**

Rapport financier semestriel au 30 juin 2025



SOMMAIRE

1	MESSAGE D'ESTELLE BRACHLIANOFF	2	4	ÉTATS FINANCIERS	31
	1 CHIFFRES CLÉS - INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE	3		4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2025	32
				Notes annexes aux comptes consolidés	40
				Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025	70
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5	5	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	71
	2.1 Composition du conseil d'administration	6		5.1 Informations sur le capital et données boursières	72
	2.2 Plans d'intéressement long terme	7		5.2 Actionnariat de Veolia Environnement	75
	2.3 Participation des mandataires sociaux et des dirigeants au capital	8		5.3 Politique de distribution des dividendes	76
3	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	9	6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	77
	3.1 Faits marquants de la période	10		6.1 Procédures judiciaires et arbitrages	78
	3.2 Informations comptables et financières	15		6.2 Documents accessibles au public	79
	3.3 Financement	23		6.3 Contrôleurs légaux des comptes	80
	3.4 Autres éléments	27		6.4 Personnes responsables de l'amendement du Document d'enregistrement universel	81
	3.5 Annexes	28		6.5 Tables de concordance	82
	3.6 Événements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel	30			

VEOLIA ENVIRONNEMENT

AMENDEMENT
DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL

2024

Rapport financier semestriel
au 30 juin 2025



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 31 juillet 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'Autorité des marchés financiers conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2025 sous le numéro D.25-0120.

Un tableau de correspondance est fourni dans le présent amendement (chapitre 6), afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mise à jour ou modifiées.

MESSAGE D'ESTELLE BRACHLIANOFF

Estelle Brachlianoff, directrice générale du Groupe, a déclaré :

« Les excellents résultats enregistrés au premier semestre confirment la pertinence des priorités de croissance du plan GreenUp. Dans un contexte économique et géopolitique incertain, les défis liés à la santé, à la résilience, à la compétitivité et à la souveraineté sont d'autant plus cruciaux et confirment la demande soutenue pour nos services. Ainsi au premier semestre, nos activités boosters ⁽¹⁾ ont progressé de près de +9 % ⁽²⁾, et nous avons pris commande pour 2 milliards d'euros dans les technologies d'eau.

Notre capacité unique à faire preuve d'agilité dans un environnement en constante évolution permet de maximiser la création de valeur pour nos parties prenantes en alliant résilience et croissance. La progression de l'EBITDA de +5,5 % ⁽³⁾ au semestre, conformément à nos attentes, reflète ainsi l'excellence opérationnelle.

Cette croissance est soutenue par une politique d'allocation du capital dynamique et fructueuse, avec 2,2 milliards d'euros investis au 1er semestre, dont le rachat de la participation de 30 % de CDPQ dans Water Technologies Services, faisant de nous l'actionnaire unique et nous permettant d'accélérer la création de valeur, ainsi que près de 300 millions d'euros d'acquisitions ciblées dans le traitement des déchets dangereux aux États-Unis, au Brésil et au Japon.

La solide performance du semestre 2025 nous rend pleinement confiants quant à la réalisation de nos objectifs pour l'année. »

⁽¹⁾ Activités boosters : technologies de l'eau, traitement des déchets dangereux, bioénergies, flexibilité et efficacité énergétique.

⁽²⁾ À périmètre et change constants et excluant les prix de l'énergie, incluant nos nouveaux actifs de déchets dangereux et de flexibilité.

⁽³⁾ À périmètre et change constants.

1

**CHIFFRES CLÉS - INFORMATION
FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE**

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	22 048	44 692	22 141	45 351
EBITDA	3 367	6 788	3 266	6 543
EBIT courant ⁽³⁾	1 834	3 547	1 730	3 346
Résultat net courant part du Groupe ⁽³⁾	762	1 530	731	1 335
Capacité d'autofinancement	3 008	5 818	2 901	5 582
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence ⁽¹⁾	1 667	3 012	1 558	2 847
Résultat net part du Groupe	657	1 098	651	937
Dividendes versés ⁽²⁾	1 023	895	895	787
Dividende par action versé au cours de l'exercice (en euros)	1,40	1,40	1,25	1,12
Total actif	68 969	72 959	71 447	72 566
Endettement financier net ⁽³⁾	-20 764	-17 819	-19 891	-17 903
Investissements industriels nets (y compris nouveaux actifs financiers opérationnels)	-1 747	-3 836	-1 722	-3 730
Free cash-flow net ⁽³⁾	-451	1 156	-284	1 143

(1) Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence n'inclut pas les plus ou moins-values de cessions financières comptabilisées en résultat financier.

(2) Dividendes versés par la société mère.

(3) Définitions : cf chapitre 3.5.2 infra.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Composition du conseil d'administration

2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPEL DE LA COMPOSITION DE SES COMITÉS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 24 avril 2025 a notamment renouvelé le mandat d'administrateur de M. Pierre-André de Chalendar et a nommé en qualité d'administrateurs MM. Philippe Brassac et Arnaud Caudoux et en qualité d'administratrice Mme Elena Salgado, pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Par ailleurs, Mme Marion Guillou n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administratrice et le conseil d'administration a pris acte que le mandat de M. Francisco Reynès a pris fin, à sa demande, à l'issue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 24 avril 2025.

À la date du dépôt du présent Amendement, le conseil d'administration de la Société se compose de quinze administrateurs dont 75 % d'administrateurs indépendants (hormis les deux administrateurs représentant les salariés, et l'administratrice représentant les salariés actionnaires), 50 %⁽¹⁾ d'administratrices et un censeur.

	Indépendance	Début du mandat	Échéance du mandat
Antoine Frérot <i>président du conseil d'administration</i>		07/05/2010	AG 2026
Estelle Brachlianoff <i>directrice générale</i>		15/06/2022	AG 2026
Pierre-André de Chalendar <i>administrateur référent</i>	♦	22/04/2021	AG 2029
Olivier Andriès	♦	27/04/2023	AG 2027
Maryse Aulagnon		16/05/2012	AG 2027
Véronique Bédague	♦	27/04/2023	AG 2027
Philippe Brassac	♦	24/04/2025	AG 2029
Arnaud Caudoux	♦	24/04/2025	AG 2029
Isabelle Courville	♦	21/04/2016	AG 2028
Franck Le Roux ^{⊕(1)}		15/10/2018	Octobre 2026
Julia Marton-Lefèvre	♦	25/04/2024	AG 2028
Agata Mazurek-Bąk ^{*(1)}		15/06/2022	AG 2026
Pavel Páša ^{⊕(1)}		15/10/2014	Octobre 2026
Elena Salgado	♦	24/04/2025	AG 2029
Guillaume Texier	♦	21/04/2016	AG 2028
Enric Xavier Amiguet i Rovira ▲	N/A	15/06/2022	Octobre 2025

⊕ Administrateur représentant les salariés.

* Administratrice représentant les salariés actionnaires.

▲ Censeur.

♦ Indépendance au sens des critères du code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le conseil d'administration.

(1) Les administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires ne sont pas comptabilisé(s) pour établir les pourcentages d'indépendance en application de l'article 10.3 du code AFEP-MEDEF.

Les cinq comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- **comité des comptes et de l'audit** : M. Guillaume Texier (Président), M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague, M. Arnaud Caudoux, M. Franck Le Roux et Mme Agata Mazurek-Bąk ;
- **comité des nominations** : M. Pierre-André de Chalendar (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Philippe Brassac, Mme Isabelle Courville et M. Antoine Frérot ;
- **comité des rémunérations** : M. Olivier Andriès (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, M. Franck Le Roux et Mme Elena Salgado ;

- **comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), M. Arnaud Caudoux, Mme Julia Marton-Lefèvre, M. Pavel Páša, Mme Elena Salgado et M. Guillaume Texier. M. Enric Xavier Amiguet i Rovira est invité permanent de ce comité ;
- **comité de la raison d'être** : M. Antoine Frérot (Président), M. Olivier Andriès, Mme Maryse Aulagnon, M. Philippe Brassac, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux et M. Guillaume Texier.

⁽¹⁾ Hors les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce.

2.2 Plans d'intéressement long terme

2.2.1 RÉMUNÉRATION DE LONG TERME 2025

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de Veolia Environnement du 24 avril 2025 (21^e résolution), le conseil d'administration a décidé, le 6 mai 2025, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer à un groupe d'environ 580 bénéficiaires composé de cadres dirigeants, de hauts potentiels et de contributeurs clés du Groupe, jusqu'à 1 147 326 actions de performance (soit 0,147 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,35 % du capital).

Dans ce cadre, 44 478 actions de performance ont été attribuées à Mme Estelle Brachlianoff, en sa qualité de directrice générale, (soit environ 0,006 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,02 % du capital).

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la section 3.4.3 (p. 155 et 156) du Document d'enregistrement universel 2024.

2

2.2.2 ACTIONS DÉFINITIVEMENT ACQUISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS GRATUITES 2022

Afin de prendre en compte le succès lié à l'acquisition du groupe Suez, et dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale de Veolia Environnement du 15 juin 2022, le conseil d'administration a décidé, à titre exceptionnel, le 15 juin 2022, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer à environ 20 bénéficiaires, 145 200 actions gratuites, soit environ 0,02 % du capital social à cette date.

L'acquisition définitive des actions gratuites sans condition de performance attribuées était soumise à une condition de présence jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans, soit à son échéance prévue en 2025.

Mme Estelle Brachlianoff, en sa qualité de directrice générale, agissant dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 15 juin 2022, a constaté, le 16 juin 2025, l'acquisition définitive de 142 200 actions.

2.3 Participation des mandataires sociaux et des dirigeants au capital

2.3.1 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SUR LES TITRES VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia Environnement réalisées entre le 18 mars 2025 et la date du dépôt du présent Amendement par les membres du conseil d'administration de la Société.

À la connaissance de la Société, aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia Environnement n'a été déclarée par les membres du conseil d'administration de la Société ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de cette période.

Nom du membre du conseil d'administration	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume de titres	Montant total de l'opération (en euros)
Philippe Brassac	Actions	Acquisition	19/06/2025	Euronext Paris	29,6400	750	22 230,00
Arnaud Caudoux	Actions	Prêt ⁽¹⁾	30/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	750	-

(1) Un contrat de prêt de 750 actions Veolia Environnement a été conclu entre Bpifrance Participations et M. Arnaud Caudoux en date du 30 juin 2025. Des déclarations de dirigeant ont été déposées par M. Arnaud Caudoux ainsi que par Bpifrance Participations en qualité de personne étroitement liée sur la plateforme ONDE de l'AMF.

2.3.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia Environnement réalisées entre le 20 mars 2025 et la date du dépôt du présent Amendement par les membres du comité exécutif de la Société. À la connaissance de la Société, aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia n'a été déclarée par les membres du comité exécutif ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de cette période :

Nom du membre du comité exécutif	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume de titres	Montant total de l'opération (en euros)
Estelle Brachlianoff	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	18 000	-
Éric Haza	Actions	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	18 000	-
Jean-François Nogrette	Actions	Cession	18/03/2025	Euronext Paris	31,5100	5 989	188 713,39
	Actions	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	12 000	-
Laurent Obadia	Actions	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	18 000	-
	Actions	Cession	16/06/2025	Euronext Paris	30,1800	3 601	108 678,18
	Actions	Présent d'usage	12/05/2025	Hors plateforme de négociation	-	50	-
Helman le Pas de Sécheval	Actions	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	18 000	-
	Actions	Présent d'usage	30/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	50	-
Isabelle Quainon	Actions	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	Hors plateforme de négociation	-	4 000	-

(1) Acquisition définitive des droits aux actions gratuites attribuées le 15 juin 2022 au titre de ses fonctions de directrice générale adjointe en charge des opérations à cette date (cours d'acquisition : 30,18 €).

(2) Acquisition définitive des droits aux actions gratuites attribuées le 15 juin 2022 (cours d'acquisition : 30,18 €).

3

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

3.1 Faits marquants de la période

3.1.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

Des résultats solides qui confirment pleinement les objectifs 2025

Au premier semestre 2025, Veolia démontre une nouvelle fois la pertinence et la résilience de son modèle d'affaires, poursuivant la dynamique observée au cours du premier trimestre. Cette performance s'appuie sur des fondamentaux robustes : l'excellence opérationnelle, une présence géographique diversifiée, des contrats long terme régulièrement renouvelés, et une protection naturelle contre l'inflation grâce à l'indexation des contrats. Elle est également soutenue par la progression du chiffre d'affaires, ainsi que par l'efficacité opérationnelle et les synergies en ligne avec les objectifs.

Cette trajectoire positive se trouve renforcée par une politique d'allocation du capital dynamique, caractérisée notamment par des acquisitions dans les secteurs stratégiques des Technologies de l'Eau et du traitement des Déchets Dangereux. Le semestre a été marqué par une création de valeur significative, résultat d'une exécution rigoureuse de notre stratégie. Cette performance financière renforce notre confiance dans notre capacité à atteindre nos objectifs annuels tout en maintenant une structure financière solide.

en millions d'euros	S1 2024	S1 2025	Variations 2025 / 2024	
			à change constant	périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	22 141	22 048	0,5 %	2,0 %
EBITDA ⁽¹⁾	3 266	3 367	3,8 %	5,5 %
EBIT courant ⁽¹⁾	1 730	1 834	6,8 %	8,1 %
Résultat net courant – part du Groupe ⁽¹⁾	731	762	4,3 %	
Endettement financier net ⁽¹⁾	-19 891	-20 764		

(1) Les définitions des indicateurs sont indiquées dans la section 3.5.2 infra.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2025 s'établit à 22 048 millions d'euros et varie de +2,0 % à périmètre et change constants. Hors prix des énergies, le chiffre d'affaires progresse de +3,8 % à périmètre et change constants.

- Les activités de l'**Eau** sont en croissance de +3,4 % à périmètre et change constants portée notamment par la bonne performance du segment de l'eau municipale. Cette progression s'explique principalement par une indexation tarifaire favorable mise en place dans l'ensemble des zones géographiques ;
- Les activités de **Déchets** enregistrent une croissance de +2,4 % à périmètre et change constants, soutenue par plusieurs facteurs favorables : les révisions tarifaires, l'augmentation des volumes traités, la valorisation accrue des matières recyclées, ainsi qu'une bonne performance dans le segment du traitement des déchets dangereux ;
- Les métiers de l'**Énergie** varient de -0,9 % à périmètre et change constants, principalement impactés par la baisse des prix des énergies (-6,4 %). Néanmoins, le segment démontre une dynamique commerciale robuste dans les services d'efficacité énergétique, particulièrement en Belgique avec l'offre de flexibilité, ainsi qu'en Italie et en Hongrie.

L'**EBITDA** au 30 juin 2025 s'établit à 3 367 millions d'euros en hausse de +5,5 % à périmètre et change constants. Cette progression est portée par la contribution nette des programmes d'efficacité opérationnelle (+2,3 %) ainsi que des synergies (+1,4 %) et par la progression des volumes (+1,4 %), l'impact climat favorable (+1,0 %) atténué par la variation des prix des commodités et énergie (-0,6 %).

Les gains d'efficacité opérationnels bruts (191 M€) générés à fin juin sont en ligne avec l'objectif annuel.

Au terme du premier semestre 2025, le Groupe a généré 47 millions d'euros de synergies supplémentaires liées à l'intégration de Suez, portant ainsi le montant cumulé des synergies à 482 millions d'euros. Cette performance s'inscrit parfaitement dans la trajectoire fixée par les objectifs du Groupe.

L'**EBIT courant** s'établit à 1 834 millions d'euros, en progression de 8,1 % à périmètre et change constants par rapport au 30 juin 2024.

Cette croissance se reflète sur le **résultat net courant part du groupe** qui s'élève à 762 millions d'euros au 30 juin 2025, en hausse de 4,3% à change constant par rapport au 30 juin 2024 et de +12,5 % à change constant en excluant les plus-values nettes de cessions financières 2024 (SADE notamment).

L'**endettement financier net** s'élève à 20 764 millions d'euros au 30 juin 2025, en hausse de 873 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024 principalement en raison des investissements financiers nets réalisés sur le second trimestre.

3.1.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU GROUPE - PROGRAMME STRATÉGIQUE

3.1.2.1 Innovations et développements commerciaux

L'année 2025 marque une étape significative dans le déploiement du plan stratégique GreenUp, avec une double approche qui caractérise la stratégie de croissance de Veolia. Le Groupe intensifie ses efforts d'innovation et renforce son empreinte commerciale tant sur ses métiers historiques, garants de sa solidité, que sur ses nouvelles activités identifiées comme boosters, véritables catalyseurs de croissance future.

Activités socles

- **Australie : Veolia remporte un contrat majeur de 850 millions de dollars australiens sur 20 ans pour une installation de recyclage innovante**

Veolia a remporté un contrat stratégique dans le Territoire de Canberra pour la construction et l'exploitation d'une installation de recyclage ultramoderne. Ce projet d'envergure traitera 1,3 millions de tonnes de matériaux sur 20 ans, créera 136 emplois et réduira les émissions de carbone de 26 000 tonnes par an grâce à des technologies de pointe et une production solaire intégrée. Cette initiative, qui s'inscrit dans le programme stratégique GreenUp de Veolia, renforce la présence du groupe en Australie où il a enregistré une croissance de +7,7 % en 2024.

- **Veolia annonce, en juillet 2025, un investissement de 70 millions de livres sterling pour construire la première usine britannique de recyclage plastique en boucle fermée à Battlefield, Shropshire**

Cette usine, qui sera opérationnelle début 2026, traitera 80 000 tonnes de plastique par an, y compris des barquettes en PET. Elle sera spécialisée dans le recyclage en boucle fermée de PET, permettant de recycler les barquettes en matériaux de qualité alimentaire. Elle permettra de créer plus de 130 emplois locaux tout en réduisant les émissions de carbone, jusqu'à 70 % par rapport à l'utilisation de matériaux vierges. Cet investissement s'inscrit dans le plan global de Veolia de 1 milliard de livres sterling d'ici 2030 pour l'économie circulaire au Royaume-Uni.

Activités Boosters

- **Le dessalement, une solution d'avenir pour l'accès à l'eau**

Le dessalement s'impose comme une solution clé face à la raréfaction de l'eau, avec des progrès significatifs en efficacité et coûts énergétiques. Leader avec 18 % de la capacité mondiale installée, Veolia vise à doubler sa capacité opérée d'ici 2030, dans un marché en forte croissance. Cette ambition se concrétise par des contrats majeurs récemment remportés aux Émirats arabes unis (Mirfa 2, Hassyan), au Royaume-Uni (Cornouailles) et au Maroc (Rabat).

- **Démarrage d'un nouvel actif de flexibilité électrique en Hongrie**

Suite à l'acquisition d'Uniper Hongrie (comme détaillé au point 1.2.2), Veolia a démarré en janvier 2025 l'exploitation de la centrale électrique à gaz de Gönyü. Cette installation comprend une turbine à gaz supplémentaire et possède les permis requis pour construire une deuxième unité de 428 MW (Gönyü II), avec la possibilité d'y intégrer la nouvelle turbine acquise.

- **Tahwil : une opportunité stratégique dans le traitement des déchets dangereux en Arabie Saoudite**

Le projet Tahwil concerne la construction et l'exploitation d'une installation de traitement de déchets dangereux dans la ville de Jubail en Arabie Saoudite. Dans un contexte favorable, une demande de plus de 1 million de tonnes par an, Veolia saisit une opportunité de se positionner comme acteur majeur de la région. L'exploitation a démarré avec succès en février 2025.

- **Inauguration, en juin 2025, de l'une des plus grandes usines de traitement des PFAS aux États-Unis, située à Stanton, Delaware**

Cette usine, qui représente un investissement de 35 millions de dollars, traitera environ 120 millions de litres d'eau par jour et fournira de l'eau potable de haute qualité à plus de 100 000 habitants, en conformité avec les réglementations de l'EPA. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'offre « BeyondPFAS » de Veolia, visant à déployer plus de 100 sites de traitement aux États-Unis pour desservir près de 2 millions d'Américains.

Un partenariat stratégique majeur : l'entrée de CriteriaCaixa au capital de Veolia

Le Groupe a annoncé le 4 mars 2025 le renforcement de sa structure actionnariale avec l'entrée de CriteriaCaixa, société d'investissement de la Fondation La Caixa. Cet investisseur institutionnel de premier plan s'engage à acquérir 5 % du capital du leader mondial des services à l'environnement et a obtenu une représentation au Conseil d'Administration.

Renforcement du capital : Bpifrance et le fonds Lac1 investissent dans l'avenir de Veolia

Veolia franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de développement avec l'entrée significative de Bpifrance et son fonds Lac1 au capital du Groupe, représentant un investissement de 800 millions d'euros. Cette alliance stratégique annoncée le 17 mars 2025 témoigne de la confiance accordée au leader de la transformation écologique et s'est concrétisée par la nomination d'un représentant de Bpifrance au Conseil d'Administration. Cet investissement majeur souligne la reconnaissance du potentiel de croissance de Veolia et de son rôle crucial dans la transition écologique des territoires et des industries. Il renforce la position du Groupe en tant qu'acteur clé de la lutte contre le changement climatique tout en consolidant sa gouvernance et sa capacité d'innovation.

3.1.2.2 Opérations de périmètre

Au 30 juin 2025, les principales évolutions de périmètre sont les suivantes :

■ Acquisition de Uniper (Hongrie)

Veolia Hongrie a signé le 14 février 2024 un Share Purchase Agreement pour l'acquisition d'Uniper Hungary Energetikai Kft.

Après obtention des autorisations de l'autorité de concurrence de l'Union Européenne, la clôture financière de l'opération a été réalisée en date du 6 janvier 2025 pour un montant de 271 millions d'euros dont une valeur de titres de 366 millions d'euros.

■ Acquisition des 30 % d'intérêts minoritaires de Water Technologies and Solutions

Veolia a annoncé en date du 7 mai la signature d'un accord avec la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (« CDPQ ») pour l'acquisition de sa participation de 30 % dans Water Technologies and Solutions (« WTS »), permettant à Veolia de porter sa détention à 100 %, d'accroître ainsi la création de valeur, de simplifier la structure et de dégager des synergies de coûts supplémentaires d'environ 90 millions d'euros d'ici 2027. Le prix d'acquisition est de 1,75 milliard de dollars soit 1,5 milliard d'euros.

Cette acquisition est une étape logique dans le déploiement du plan stratégique GreenUp, qui vise à renforcer l'ancrage du Groupe dans les activités de Technologies de l'eau ainsi qu'aux États-Unis, tous deux identifiés comme des "boosters" de croissance prioritaires.

L'acquisition des intérêts minoritaires de CDPQ renforce ainsi le positionnement unique de Veolia en tant que leader mondial des Technologies de l'eau.

L'acquisition des 30 % complémentaires de WTS, étant comptabilisée comme une transaction entre actionnaires, n'a pas d'impact sur le montant du goodwill comptabilisé en 2022 lors de l'acquisition initiale. L'impact de la transaction sur les capitaux propres groupe s'élève à -1 368 millions d'euros.

Dans la continuité de l'ambition GreenUp, Veolia renforce son leadership dans le traitement des déchets dangereux, grâce à des investissements importants dans de nouvelles capacités et à des acquisitions ciblées :

■ Acquisition de New England Disposal Technologies LLC, Bio-Med Innovations LLC et Ingenium (États-Unis)

Aux États-Unis, Veolia se développe grâce à trois acquisitions qui renforcent à la fois sa couverture régionale et sa capacité de traitement.

Dans le Massachusetts, le Groupe a acquis un site de traitement des déchets dangereux et des activités d'intervention d'urgence via New England Disposal Technologies, ainsi que la seule installation agréée de traitement et de stockage des déchets médicaux de l'État, Bio-Med Innovations, anciennement exploitée par New England MedWaste.

Ces actifs renforcent considérablement la position de Veolia dans le nord-est, une région caractérisée par des normes réglementaires élevées.

Sur la côte ouest, Veolia a acquis une plateforme majeure en Californie via Ingenium, ajoutant ainsi des capacités étendues d'emballage, de logistique et de traitement multi-flux pour les déchets dangereux et élargissant ainsi ses services à une base de clients industriels et institutionnels sur l'un des plus grands marchés américains des déchets.

Le montant total de ces trois acquisitions s'élève à 174 millions d'euros.

■ Acquisition de Zeeklite (Japon)

Le 16 mai 2025, Veolia a signé l'acquisition de Zeeklite Co. LTD, qui exploite l'un des plus grands centres de stockage des déchets dangereux privés du pays à Yonezawa.

Spécialisée dans l'élimination des déchets dangereux, des déchets industriels généraux et des sols contaminés, Zeeklite renforce la capacité de Veolia à offrir des services de gestion des déchets entièrement intégrés dans le pays.

La clôture financière a eu lieu le 30 mai 2025 pour un montant net de 83 millions d'euros.

3.1.3 FINANCEMENT DU GROUPE

3.1.3.1 Structure de la dette du Groupe

L'endettement financier net au 30 juin 2025 s'élève à 20 764 millions d'euros.

Le niveau de trésorerie au 30 juin 2025 s'élève à 9 341 millions d'euros, après les remboursements des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes qui arrivaient à échéance au 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 336 millions d'euros et d'une dette obligataire arrivant à échéance au 3 avril 2025 pour un montant de 500 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs à sa disposition une ligne de crédit syndiqué multidevises, pour un montant total non tiré au 30 juin 2025 de 4 500 millions d'euros, ainsi que des lignes de crédit bilatérales pour un montant total non tiré au 30 juin 2025 de 1 838 millions d'euros, lui permettant ainsi de bénéficier d'une solide position de liquidité nette qui s'élève à 6 407 millions d'euros au 30 juin 2025, après prise en compte de dettes courantes (trésorerie passive incluse) à payer pour un montant de 9 272 millions d'euros.

3.1.3.2 Gestion de la dette obligataire

Le 13 mai 2025, Veolia a émis sa première obligation verte, qui a pris la forme d'une obligation hybride verte pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 4,371 % jusqu'à sa première *reset date* en août 2030.

Le 17 juin 2025, Veolia a procédé à une émission obligataire en deux tranches, de respectivement 850 millions d'euros à un taux de 3,324 % échéance juin 2032 et 650 millions d'euros à un taux de 3,795 % échéance juin 2037.

3.1.4 NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lors de l'assemblée générale mixte du 24 avril 2025, la société Deloitte & Associés a été nommée en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes (sociaux et consolidés) et des informations en matière de durabilité, respectivement pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

3.1.5 PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE ET ÉPARGNE GROUPE

En complément des plans d'intéressement long terme présentés dans le chapitre 2 de l'amendement du Document d'enregistrement universel 2024, la Société a confirmé sa volonté d'associer ses salariés au développement de leur entreprise et à sa création de valeur, en lançant une nouvelle opération d'actionnariat salarié. Le 10 juin 2025, le Groupe a ainsi annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié ouverte à environ 190 000 salariés du Groupe. Le règlement-livraison des actions nouvelles à émettre devrait intervenir le 12 septembre 2025.

Par ailleurs :

- aux États-Unis, le 15 janvier 2025, Veolia Utility Resources LLC a procédé au tirage d'une émission de 200 millions de dollars américains (184 millions d'euros équivalents) à un taux de 5,72 % échéance 2055, via placement privé ;
- au Chili, le 30 janvier 2025, Aguas Andinas a procédé à une émission obligataire de 4 millions d'Unidades de Fomento (161 millions d'euros équivalents) au taux de 3,19 %, échéance 2046.

3.1.3.3 Confirmation de la perspective de crédit

Le 14 mars 2025, Standard and Poor's a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, A-2/BBB avec une perspective stable. De son côté, Moody's a confirmé, le 22 avril 2025, la notation P-2/Baa1 avec une perspective stable.

3.1.3.4 Paiement du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2025 a approuvé le versement d'un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2024, payable en numéraire. Les dividendes 2024 ont été versés le 14 mai 2025 pour un montant de 1 023 millions d'euros.

3.1.6 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Dans le cadre du renouvellement annuel du conseil, le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 mars 2025, a pris acte que le mandat de deux administrateurs venait à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2025 (M. Pierre-André de Chalendar et Mme Marion Guillou) et que Mme Marion Guillou ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat à l'issue de ladite assemblée générale. Par ailleurs, le conseil d'administration a pris acte que le mandat de M. Francisco Reynès prenait fin, à sa demande, à l'issue de ladite assemblée générale.

Sur la recommandation du comité des nominations, le conseil d'administration, lors de cette même séance, a décidé de proposer à ladite assemblée générale, le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre-André de Chalendar et la nomination de MM. Philippe Brassac et Arnaud Caudoux, en qualité d'administrateurs, et Mme Elena Salgado, en qualité d'administratrice.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Veolia Environnement du 24 avril 2025 :

- a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Pierre-André de Chalendar ; et
- a nommé MM. Philippe Brassac et Arnaud Caudoux en qualité d'administrateurs, et Mme Elena Salgado en qualité d'administratrice ;

pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

À la date du présent document, le conseil d'administration de Veolia Environnement se compose de quinze administrateurs dont 75 % d'administrateurs indépendants (hormis les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires), 50 % ⁽¹⁾ d'administratrices, et un censeur :

- M. Antoine Frérot, *président du conseil d'administration* ;
- Mme Estelle Brachlianoff, *directrice générale* ;
- M. Pierre-André de Chalendar*, *administrateur référent* ;
- M. Olivier Andriès* ;
- Mme Maryse Aulagnon ;
- Mme Véronique Bédague* ;
- M. Philippe Brassac* ;
- M. Arnaud Caudoux* ;
- Mme Isabelle Courville* ;
- M. Franck Le Roux, *administrateur représentant les salariés* ;
- Mme Julia Marton-Lefèvre* ;
- Mme Agata Mazurek-Bak, *administratrice représentant les salariés actionnaires* ;
- M. Pavel Páša, *administrateur représentant les salariés* ;
- Mme Elena Salgado* ;
- M. Guillaume Texier* ;
- M. Enric Xavier Amiguet i Rovira, *censeur*.

* *Membre indépendant*

La composition des comités du conseil est la suivante :

- **comité des comptes et de l'audit** : M. Guillaume Texier (Président), M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague, M. Arnaud Caudoux, M. Franck Le Roux (administrateur représentant les salariés) et Mme Agata Mazurek-Bak (administratrice représentant les salariés actionnaires) ;
- **comité des nominations** : M. Pierre-André de Chalendar (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Philippe Brassac, Mme Isabelle Courville et M. Antoine Frérot ;
- **comité des rémunérations** : M. Olivier Andriès (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, M. Franck Le Roux (administrateur représentant les salariés) et Mme Elena Salgado ;
- **comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), M. Arnaud Caudoux, Mme Julia Marton-Lefèvre, M. Pavel Páša (administrateur représentant les salariés), Mme Elena Salgado et M. Guillaume Texier. M. Enric Amiguet i Rovira est invité permanent de ce comité ;
- **comité de la raison d'être** : M. Antoine Frérot (Président), M. Olivier Andriès, Mme Maryse Aulagnon, M. Philippe Brassac, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux (administrateur représentant les salariés) et M. Guillaume Texier.

Pour mener à bien sa mission, la directrice générale est assistée d'un comité exécutif, instance de réflexion, de concertation et de décision de politique générale visant à mettre en œuvre les grandes orientations du Groupe. Le comité est également consulté sur les sujets majeurs de la vie du Groupe.

Le comité exécutif se réunit mensuellement.

À la date du présent document, le comité exécutif est composé de 13 membres :

- Estelle Brachlianoff, directrice générale ;
- Sébastien Daziano, directeur de la stratégie, de l'innovation et du développement et directeur de la zone Amérique du Nord par intérim ;
- Gavin Graveson, directeur de la zone Europe du Nord ;
- Philippe Guitard, directeur de la zone Europe centrale et orientale ;
- Éric Haza, directeur des affaires juridiques ;
- Anne Le Guennec, directrice de la zone Technologies de l'Eau mondiales ;
- Christophe Maquet, directeur de la zone Asie - Pacifique ;
- Emmanuelle Menning, directrice générale adjointe en charge des finances et des achats ;
- Gustavo Miguez, directeur de la zone Ibérie et Amérique latine ;
- Jean-François Nogrette, directeur de la zone France et déchets Spéciaux Europe ;
- Laurent Obadia, directeur général adjoint en charge des parties prenantes et de la communication ;
- Helman le Pas de Sécheval, secrétaire général ;
- Isabelle Quainon, directrice des ressources humaines.

Par ailleurs, un comité de direction réunit tous les trimestres l'ensemble des fonctions et géographies du Groupe afin de partager et de s'engager sur les enjeux et les perspectives du Groupe. À la date du présent document, ce comité est composé de 36 membres dont les 13 membres du comité exécutif ; sa composition est accessible sur le site internet de Veolia (www.veolia.com).

⁽¹⁾ Hors les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce.

3.2 Informations comptables et financières

3.2.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés du Groupe sont présentés conformément aux définitions telles que décrites dans la publication des comptes au 31 décembre 2024 (se référer au chapitre 3.5.2 - Définitions).

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025	Variations 2025 / 2024		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	22 141	22 048	-0,4 %	0,5 %	2,0 %
EBITDA ⁽¹⁾	3 266	3 367	3,1 %	3,8 %	5,5 %
EBIT courant ^{(2) (3)}	1 730	1 834	6,0 %	6,8 %	8,1 %
Résultat net courant – part du Groupe ⁽¹⁾	731	762	4,2 %	4,3 %	
Résultat net – part du Groupe	651	657	0,9 %		
Investissements industriels nets (y compris nouveaux actifs financiers opérationnels)	-1 722	-1 747			
Free cash-flow net	-284	-451			
Endettement financier net à la clôture ⁽⁴⁾	-19 891	-20 764			

(1) Les définitions des indicateurs sont indiquées dans la section 3.5.2 infra.

(2) Y compris la quote-part de résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées.

(3) Retrait des amortissements des actifs réévalués, identifiés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez, soit 95 millions d'euros au 30 juin 2024 et 85 millions d'euros au 30 juin 2025, comme défini dans la section 3.5.2 infra.

(4) L'endettement financier net exclut la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Les principaux impacts de change entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 sont les suivants :

Impact change au 30 juin 2025 (vs au 30 juin 2024)	%	(en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	-0,9 %	-196
EBITDA	-0,7 %	-24
EBIT courant	-0,8 %	-13
Résultat net courant	0,0 %	0
Endettement financier net ⁽¹⁾	-2,2 %	399

(1) Y compris variation de juste valeur.

3.2.2 PERFORMANCE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE

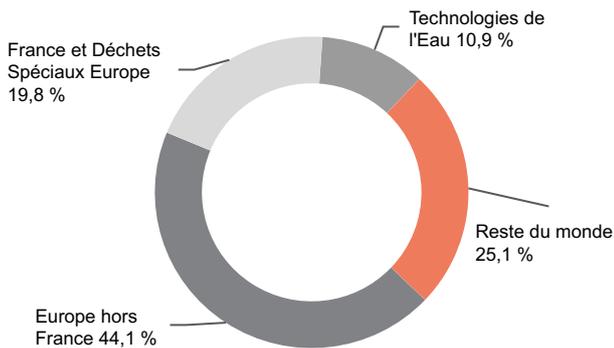
3.2.2.1 Chiffre d'affaires par segment opérationnel

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 22 048 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 22 141 millions d'euros au 30 juin 2024. Il augmente de +2,0 % à périmètre et change constants et de +3,8 % hors effet prix des énergies, qui impacte majoritairement l'Europe hors France.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025	Variations 2025 / 2024		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
France et déchets spéciaux Europe	4 531	4 371	-3,5 %	-3,6 %	0,1 %
Europe hors France	9 252	9 733	5,2 %	4,9 %	1,6 %
Reste du monde	5 956	5 533	-7,1 %	-4,3 %	3,7 %
Technologies de l'Eau	2 398	2 409	0,5 %	2,8 %	2,8 %
Autres	4	2	-	-	-
GROUPE	22 141	22 048	-0,4 %	0,5 %	2,0 %

La répartition du chiffre d'affaires au 30 juin 2025 par segment opérationnel est la suivante :

Chiffre d'affaires au 30 juin 2025 : 22 048 M€



Par rapport au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires au 30 juin 2025 augmente de +2,0 % à périmètre et change constants. Il est en forte progression sur le segment Reste du monde, en croissance modérée sur les segments Technologie de l'Eau et Europe hors France, alors qu'il est stable sur le segment France et Déchets Spéciaux Europe :

- Technologies de l'Eau +2,8 % ;
- Reste du monde +3,7 % ;
- Europe hors France +1,6 %, et +5,6 % hors prix des énergies et
- France et Déchets Spéciaux Europe +0,1 %.

Le chiffre d'affaires de **France et déchets spéciaux Europe** s'élève à 4 371 millions d'euros et affiche une croissance organique de +0,1 % à périmètre et change constants, comparé au 30 juin 2024 :

- Le chiffre d'affaires de l'**Eau France** de 1 507 millions d'euros progresse de +1,6 % à périmètre et change constants, en lien avec l'augmentation des volumes et le développement commercial ;
- Le chiffre d'affaires de l'activité **Déchets France** s'élève à 1 411 millions d'euros. La diminution de -4,8 % à périmètre et change constants s'explique principalement par de moindres volumes enfouis, la baisse du chiffre d'affaires électrique, partiellement compensés par un effet prix favorable ;
- L'activité **Déchets Spéciaux Europe** enregistre un chiffre d'affaires de 1 187 millions d'euros, affichant une progression de +5,8 % à périmètre et change constants. Cette performance est principalement portée par la revalorisation tarifaire dans le segment du traitement des déchets dangereux, ainsi que par la dynamique favorable des activités de stockage et d'incinération.

Le chiffre d'affaires de **l'Europe hors France** atteint 9 733 millions d'euros au 30 juin 2025 en variation organique de +1,6 %, impacté par la baisse des prix des énergies comparativement à 2024. Hors effet prix des énergies, le chiffre d'affaires augmente de +5,6 % :

- En **Europe centrale et orientale**, le chiffre d'affaires atteint 5 642 millions d'euros, en léger recul de -0,8 % à périmètre et change constants. Cette évolution reflète principalement l'impact de la baisse du prix des énergies, atténué par un effet climat favorable au premier semestre. L'activité Déchets en Allemagne maintient sa dynamique positive, portée par l'évolution favorable des prix des matières recyclées ;
- En **Europe du Nord**, le chiffre d'affaires de 2 154 millions d'euros progresse de +1,9 % à périmètre et change constants. Cette progression est portée par les bonnes performances du Belux et du Royaume-Uni dans les activités Énergie et Déchets, bénéficiant de l'indexation des tarifs et d'une excellente disponibilité des installations d'incinération ;
- En **Ibérie**, le chiffre d'affaires s'élève à 1 435 millions d'euros, marquant une progression de 9,1 % (hors effets de change et de périmètre). Cette dynamique positive s'explique principalement par la bonne tenue du secteur de l'Eau, qui profite d'une double amélioration : une révision favorable des tarifs et une augmentation de la consommation. Le segment Énergie contribue également à cette croissance grâce à l'obtention de nouveaux contrats et à la réalisation de projets de travaux ;
- **L'Italie** génère un chiffre d'affaires de 502 millions d'euros, en progression de +7,3 % à périmètre et change constants, s'appuyant notamment sur une forte activité commerciale dans l'énergie.

Le chiffre d'affaires du **Reste du monde** atteint 5 533 millions d'euros, en croissance de +3,7 % à périmètre et change constants, en progression sur l'ensemble des géographies :

- Le chiffre d'affaires en **Amérique latine** atteint 948 millions d'euros, en hausse de +10,5 % à périmètre et change constants. Cette croissance est portée par les bonnes performances de la Colombie, du Brésil et de l'Argentine ;
- En **Afrique Moyen-Orient**, le chiffre d'affaires s'établit à 847 millions d'euros, en progression de +4,8 % à périmètre et change constants. Cette croissance est portée par la bonne performance au Maroc et le développement des services énergétiques au Moyen-Orient, soutenu par une dynamique commerciale favorable ;
- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 535 millions d'euros, en hausse de +2,6 % à périmètre et change constants. Cette évolution est notamment due à l'activité Déchets dangereux, portée principalement par une bonne dynamique commerciale accompagnée par des augmentations tarifaires, ainsi que par une bonne performance de l'activité eau régulée avec des révisions tarifaires favorables ;

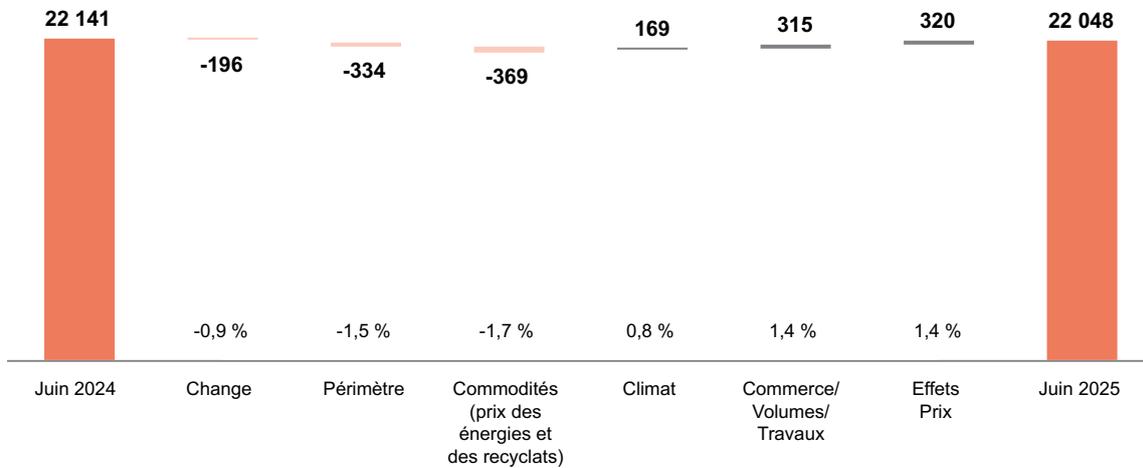
- En **Asie**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 208 millions d'euros en croissance de 1,0 % à périmètre et change constants. Cette progression est portée par la performance au Japon dans le secteur de l'eau municipale, le dynamisme à Hong Kong grâce aux activités des centres d'enfouissement, ainsi que les développements prometteurs à Taïwan, notamment liés à la modernisation des installations d'incinération ;
- Dans le **Pacifique**, le chiffre d'affaires s'établit à 995 millions d'euros, en hausse de +0,9 % à périmètre et change constants. Cette progression est principalement portée par l'activité Eau grâce à la hausse des volumes, des travaux et des renégociations contractuelles favorables, tandis que l'activité Déchets reste stable.

L'activité **Technologies de l'Eau** génère un chiffre d'affaires de 2 409 millions d'euros en croissance de +2,8 % à périmètre et change constants par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par le rebond d'activité sur le deuxième trimestre 2025 grâce à une bonne performance commerciale, après un premier trimestre stable en raison d'une base de comparaison élevée.

3

3.2.2.2 Analyse de la variation du chiffre d'affaires Groupe

La variation du chiffre d'affaires s'élève à +2,0 % à périmètre et change constants, et à +3,8 % hors prix des énergies. Elle peut s'analyser comme suit :



L'effet change de -196 millions d'euros (-0,9 %) reflète principalement par la dépréciation des devises argentine, australienne, américaine et brésilienne, partiellement compensée par les appréciations des devises polonaise et anglaise⁽¹⁾.

L'effet périmètre de -334 millions d'euros (-1,5 %) comprend principalement l'impact des cessions de la SADE (France et Déchets Spéciaux Europe) en date du 29 février 2024, de RGS (Amérique du Nord) en date du 1^{er} août 2024 et de Lydec en date du 4 septembre 2024, partiellement compensé par l'acquisition de l'actif de flexibilité électrique en Hongrie le 6 janvier 2025.

L'impact des commodités (correspondant à l'évolution des prix des énergies et des recyclats) s'élève à -369 millions d'euros (-1,7 %), sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie (-395 millions d'euros), principalement en Europe centrale et orientale, légèrement atténuée par l'effet positif des prix des recyclats (+26 millions d'euros).

L'effet climat s'élève à +169 millions d'euros (+0,8 %), essentiellement sur l'Europe centrale et orientale lié à un hiver plus rude au début d'année comparé à 2024.

L'effet Commerce/Volumes/Travaux s'élève à +315 millions d'euros (+1,4 %) porté par une bonne dynamique commerciale, des volumes d'eau bien orientés et de déchets résilients ainsi que la progression des travaux réalisés.

Les effets prix favorables représentent +320 millions d'euros (+1,4 %) et sont principalement liés aux révisions tarifaires dans les activités déchets et eau.

⁽¹⁾ Principaux impacts change par devises : le peso argentin (-55 millions d'euros), le dollar australien (-50 millions d'euros), le dollar américain (-28 millions d'euros), le real brésilien (-27 millions d'euros), le zloty (+31 millions d'euros) et la livre sterling (+22 millions d'euros).

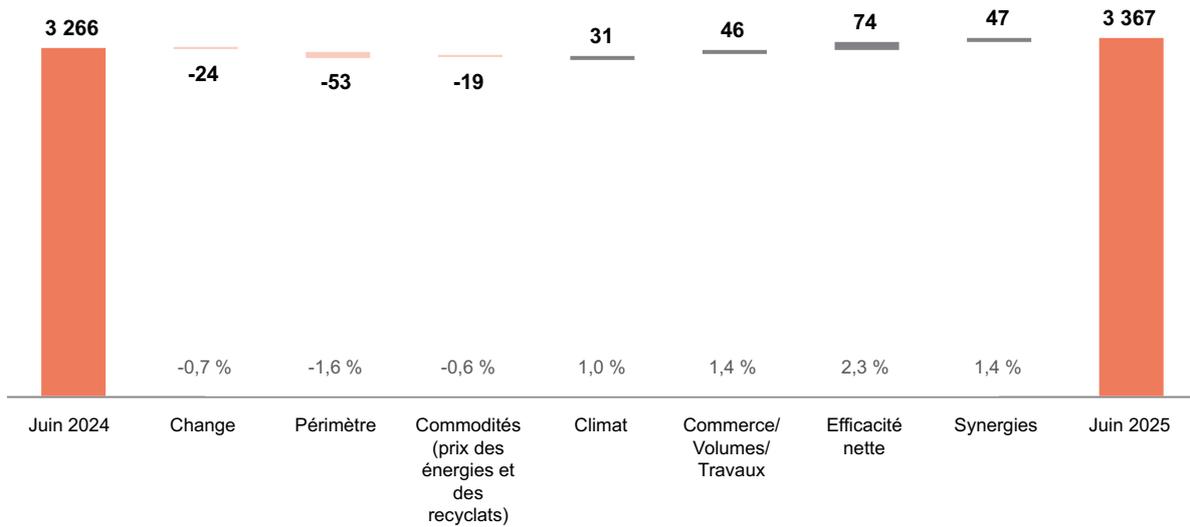
3.2.2.3 EBITDA par segment opérationnel

Au 30 juin 2025, l'EBITDA consolidé du Groupe s'élève à 3 367 millions d'euros, contre 3 266 millions d'euros au 30 juin 2024, en croissance de +5,5 % à périmètre et change constants. L'EBITDA bénéficie de la croissance du chiffre d'affaires de +3,8 % hors effet prix des énergies, des programmes d'efficacité opérationnelle (191 millions d'euros de gains générés), ainsi que des synergies générées suite à l'intégration de Suez (47 millions d'euros).

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025	Variations 2025 / 2024		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
France et déchets spéciaux Europe	657	653	-0,6 %	-0,6 %	-0,2 %
Europe, hors France	1 361	1 457	7,0 %	6,7 %	4,1 %
Reste du monde	926	894	-3,5 %	-0,9 %	8,3 %
Technologies Eau	279	299	7,2 %	9,0 %	9,0 %
Autres	43	65	-	-	-
GROUPE	3 266	3 367	3,1 %	3,8 %	5,5 %

3.2.2.4 Analyse de la variation de l'EBITDA Groupe

Par effet, l'évolution de l'EBITDA entre 2024 et 2025 peut s'analyser comme suit :



L'impact change sur l'EBITDA s'élève à -24 millions d'euros (-0,7 %). Il reflète principalement la dépréciation des devises australienne, argentine, chilienne, américaine et brésilienne, partiellement compensée par les devises polonaise et anglaise ⁽¹⁾.

L'effet périmètre de -53 millions d'euros (-1,6 %) comprend principalement l'impact des cessions de la SADE en date du 29 février 2024, de RGS (Amérique du Nord) en date du 1^{er} août 2024 et de Lydec en date du 4 septembre 2024, partiellement compensé par l'acquisition d'actifs de flexibilité électrique en Hongrie le 6 janvier 2025.

L'évolution des prix des commodités (énergies et matières recyclées) a un impact net défavorable sur l'EBITDA à hauteur de -19 millions d'euros (-0,6 %), lié principalement à la baisse des prix des énergies (-32 millions d'euros) partiellement compensée par la hausse des prix des matières recyclées.

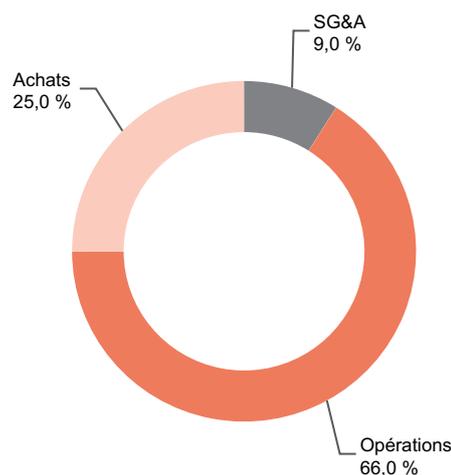
Tandis que l'effet climat est favorable pour +31 millions d'euros (+1,0 %) principalement en Europe centrale et orientale, en raison d'un hiver plus froid au premier trimestre 2025.

Les effets Commerce/Volumes/Travaux sont favorables à hauteur de 46 millions d'euros (+1,4 %).

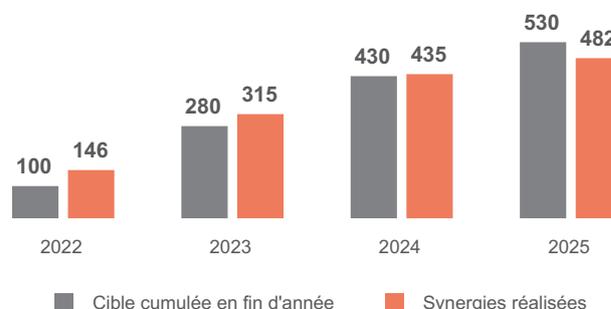
L'efficacité nette des gains partagés avec les clients, des renégociations de contrats et d'effets de décalage sur la répercussion des coûts génère 74 millions d'euros d'EBITDA (+2,3 %). Elle représente un taux de rétention de 39 % des gains de 191 millions d'euros générés par le Groupe dans le cadre du plan d'efficacité, en ligne avec l'objectif annuel fixé à 350 millions.

Les synergies générées au premier trimestre 2025 dans le cadre de l'intégration de Suez s'élèvent à 47 millions d'euros, provenant essentiellement des optimisations réalisées dans les achats et le segment Technologies de l'Eau. Ces nouvelles synergies, combinées à celles déjà réalisées entre 2022 et 2024, portent le montant total à 482 millions d'euros. Cette performance est parfaitement en ligne avec l'objectif du Groupe relevé à 530 millions d'euros de synergies cumulées d'ici fin 2025. Il est à noter que ces synergies n'intègrent pas celles liées au rachat des minoritaires de WTS, qui devraient débiter au second semestre 2025.

Plan d'efficacité : 191 M€



Synergies cumulées : 482 M€



⁽¹⁾ Principaux impacts de change par devises : le dollar australien (-6 millions d'euros), le peso argentin (-6 millions d'euros), le peso chilien (-5 millions d'euros), le dollar américain (-5 millions d'euros), le réal brésilien (-4 millions d'euros), le zloty (+5 millions d'euros) et la livre sterling (+3 millions d'euros).

3.2.3 PERFORMANCE PAR MÉTIER DU GROUPE

3.2.3.1 Chiffre d'affaires par métier

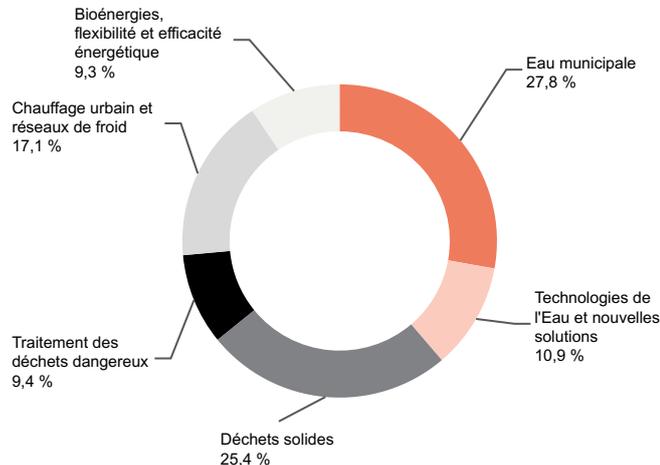
Par rapport au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires augmente de +2,0 % à périmètre et change constants. Hors effet prix des énergies, le chiffre d'affaires augmente de +3,8 %. L'évolution du chiffre d'affaires par métier s'explique comme suit :

- la progression des activités **Eau** en hausse de +3,4 % ;
- la croissance de l'activité **Déchets** de +2,4 % ;
- la variation de l'**Énergie** de -0,9 % ; hors prix des énergies, le chiffre d'affaires de l'Énergie est en hausse +5,5 % par rapport à juin 2024.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025	Variations 2025 / 2024		à périmètre et change constants
			en courant	à change constant	
<i>Eau municipale</i>	6 400	6 135	-4,1 %	-3,7 %	3,6 %
<i>Technologies de l'Eau et nouvelles solutions</i>	2 398	2 409	0,5 %	2,8 %	2,8 %
Eau	8 798	8 545	-2,9 %	-2,0 %	3,4 %
<i>Déchets solides</i>	5 579	5 597	0,3 %	1,7 %	1,5 %
<i>Traitement des déchets dangereux</i>	2 149	2 075	-3,4 %	-2,2 %	4,9 %
Déchets	7 728	7 672	-0,7 %	0,6 %	2,4 %
<i>Chauffage urbain et réseaux de froid</i>	3 904	3 770	-3,4 %	-3,9 %	-4,0 %
<i>Bioénergies, flexibilité et efficacité énergétique</i>	1 711	2 061	20,4 %	22,3 %	6,2 %
Énergie	5 615	5 831	3,8 %	4,1 %	-0,9 %
GROUPE	22 141	22 048	-0,4 %	0,5 %	2,0 %

La répartition du chiffre d'affaires par métier au 30 juin 2025 est la suivante :

Chiffre d'affaires au 30 juin 2025 : 22 048 M€



Les principales variations de chiffre d'affaires par métier à périmètre et change constants par rapport au 30 juin 2024 s'analysent comme suit :

Chiffre d'affaires Eau

L'activité **Eau** enregistre une progression de +3,4 % à périmètre et change constants, principalement soutenue par des revalorisations tarifaires de +2,0 %, ainsi que par une amélioration des volumes et une bonne dynamique commerciale à +1,4 %.

Le chiffre d'affaires des **activités socles d'Eau municipale** progresse de +3,6 % à périmètre et change constants, avec des hausses tarifaires sur la plupart des géographies (en particulier en Espagne, en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Amérique du Nord) et un effet commerce favorable.

Le chiffre d'affaires des **activités boosters de Technologies de l'Eau et Nouvelles Solutions** progresse de 2,8 % à périmètre et change constants.

Chiffre d'affaires Déchets

Le chiffre d'affaires de l'activité **Déchets** progresse de +2,4 % à périmètre et change constants, grâce à des révisions tarifaires (+2,1 %), une légère hausse des prix des matières recyclées (+0,3 %) et un effet commerce/volumes/travaux positif (+0,4 %).

Le chiffre d'affaires des **activités socles de Gestion des déchets solides** est en hausse de +1,5 % à périmètre et change constants. Cette croissance s'explique principalement par une dynamique commerciale positive en Allemagne et en Asie, particulièrement à Hong Kong. L'activité a également profité de revalorisations tarifaires avantageuses, notamment sur les marchés britannique et australien.

Le chiffre d'affaires des **activités boosters de Traitement des déchets dangereux** progresse de +4,9 % à périmètre et change constants, portée essentiellement par les performances de France & Déchets spéciaux Europe et en Amérique du Nord.

Chiffre d'affaires Énergie

Le chiffre d'affaires de l'activité **Énergie** varie de -0,9 % à périmètre et change constants mais progresse de +5,5 % hors impact du prix de l'énergie. L'effet prix énergie défavorable de -6,4 % est partiellement compensé par l'impact climat positif de +3,0 % et par l'effet volumes/commerce de +2,8 %.

Le chiffre d'affaires des **activités socles de Chauffage urbain et réseaux de froid**, essentiellement localisé en Europe centrale et orientale, connaît une progression de +5,1 % à périmètre et change constants après neutralisation de l'impact des prix des énergies. Cette croissance est portée par de bons volumes combinés à un effet climat favorable.

Le chiffre d'affaires des **activités boosters de Bioénergies, flexibilité et efficacité énergétique** progresse de +6,6 % à périmètre et change constants et hors effet des prix des énergies, grâce à la bonne dynamique commerciale en Italie, en Hongrie, en Espagne, en Belgique et au Moyen-Orient.

3.2.4 AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.2.4.1 EBIT courant

L'EBIT courant du Groupe au 30 juin 2025 s'établit à 1 834 millions d'euros, en progression à périmètre et change constants de +8,1 % par rapport au 30 juin 2024.

Les éléments de passage de l'EBITDA à l'EBIT courant sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
EBITDA	3 266	3 367
Dépenses de renouvellement	-154	-157
Amortissements, y compris remboursement des actifs financiers opérationnels ⁽¹⁾	-1 528	-1 518
Provisions, plus ou moins-values de cessions d'immobilisations, et autres	98	95
Quote-part du résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées	49	47
EBIT Courant	1 730	1 834

La progression de l'EBIT courant par rapport au 30 juin 2024 à périmètre et change constants s'élève à +139 millions d'euros (+8,1 %), et s'explique principalement par :

- une forte croissance de l'EBITDA (+179 millions d'euros à périmètre et change constants) ;
- une hausse des amortissements ⁽¹⁾, y compris le remboursement des actifs financiers opérationnels (-26 millions d'euros à périmètre et change constants) ;
- une légère diminution du poste "provisions nettes des plus-values de cessions d'immobilisations, et autres" (-3 millions d'euros à périmètre et change constants).

L'impact des variations de change sur l'EBIT courant est défavorable de 13 millions d'euros, principalement dû à la dépréciation du peso argentin (-5 millions d'euros), du peso chilien (-4 millions d'euros), du dollar américain (-3 millions d'euros) et du dollar australien (-3 millions d'euros).

3.2.4.2 Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2025 s'élève à -468 millions d'euros contre -413 millions d'euros au 30 juin 2024. Cette variation de -55 millions d'euros s'explique par les éléments suivants :

- Le **résultat financier courant** s'élève à -485 millions d'euros au 30 juin 2025 en augmentation de -31 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024. Il inclut le **coût de l'endettement financier net courant**, stable à -330 millions d'euros au 30 juin 2025.

Hors impact IFRS 16, le taux de financement du Groupe s'établit ainsi à 3,79 % au 30 juin 2025 contre 3,83 % au 30 juin 2024 (respectivement 3,76 % vs 3,77 % incluant IFRS 16).

Par ailleurs, les **autres revenus et charges financiers courants hors plus ou moins-values de cession** s'élèvent à -151 millions d'euros au 30 juin 2025 en amélioration de +26 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024, en raison principalement d'impacts de change positifs.

Les plus ou moins-values de cessions financières s'élèvent à -4 millions d'euros contre +53 millions d'euros au 30 juin 2024. En 2024, elles intégraient la plus-value de cession du groupe SADE réalisée en février 2024.

Le poste « Autres revenus et charges financiers courants » est composé par ailleurs des charges de désactualisation des provisions, des charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives IFRS 16.

- Le **résultat financier non courant** pour +17 millions d'euros au 30 juin 2025 comprend principalement l'impact du coût amorti de la réévaluation de la dette provenant de Suez.

3.2.4.3 Charge d'impôt courante

La charge d'impôt courante s'élève à -341 millions d'euros au 30 juin 2025, contre -321 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le taux d'impôt courant au 30 juin 2025 s'élève à 26,2 % à l'identique du 30 juin 2024.

⁽¹⁾ Hors allocation du prix d'acquisition de Suez.

3.2.4.4 Résultat net courant / Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 657 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 651 millions d'euros au 30 juin 2024 :

- Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 762 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 731 millions d'euros au 30 juin 2024 ;
- Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère ressort à 1,04 euro (non dilué) et 1,04 euro (dilué) au 30 juin 2025, contre 1,02 euro (non dilué) et 0,99 euro (dilué) au 30 juin 2024;

- La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 229 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 206 millions d'euros au 30 juin 2024, et suit la variation du résultat net des activités du Groupe, en particulier en Europe centrale et orientale et en Espagne ;
- Le résultat net des activités non poursuivies sur les exercices 2025 et 2024 concerne principalement l'activité EPC (*Engineering, Procurement, Construction*) abandonnée dans l'ensemble des géographies.

La formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

(en millions d'euros)	Juin 2024			Juin 2025		
	Courant	Non courant & impact allocation du prix de Suez *	Total	Courant	Non courant & impact allocation du prix de Suez *	Total
EBIT	1 730	-172	1 558	1 834	-167	1 667
Coût de l'endettement financier net	-331	36	-295	-330	25	-305
Autres revenus et charges financiers	-123	6	-118	-155	-8	-163
Résultat avant impôts	1 276	-131	1 145	1 349	-150	1 199
Charge d'impôts sur les sociétés	-321	37	-284	-341	34	-307
Résultat net des activités non poursuivies	-	-4	-4	-	-6	-6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-223	18	-206	-246	17	-229
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	731	-80	651	762	-105	657

* Y compris les éléments non courants, ainsi que les dotations aux amortissements des actifs réévalués et la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Le tableau de passage de l'EBIT courant au résultat opérationnel, tel qu'il figure au compte de résultat, est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
EBIT Courant	1 730	1 834
Dotations nettes aux provisions non courantes	-2	1
Coûts de restructuration	-33	-34
Amortissements, provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, AFOs et autres charges	-132	-131
Coûts d'acquisition de titres avec ou sans prise de contrôle	-6	-3
Total des éléments non courants	-172	-167
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	1 558	1 667

- Les coûts de restructuration concernent principalement la France, l'Europe centrale et l'Amérique latine.
- Les amortissements, provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, actifs financiers opérationnels et autres charges non courantes incluent principalement :
 - les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez pour -85 millions d'euros au 30 juin 2025, contre -95 millions d'euros au 30 juin 2024 ;
 - les coûts d'intégration du périmètre Suez (actions de migrations des systèmes informatiques vers des plateformes communes, de rebranding et d'accompagnement sur l'évolution de l'organisation) pour -13 millions d'euros ainsi que les charges consécutives à la signature du protocole transactionnel avec la Lituanie pour -35 millions d'euros.

3.3 Financement

3.3.1 ÉVOLUTION DU FREE CASH-FLOW ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le **free cash-flow net** avant investissements financiers et dividendes s'établit à -451 millions d'euros au 30 juin 2025 contre -284 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'évolution du free cash-flow net par rapport au 30 juin 2024 s'explique par :

- l'augmentation de l'EBITDA, de +101 millions d'euros, portée par la croissance organique des activités et les gains générés par les plans d'efficacité opérationnelle et commerciale ainsi que par les synergies ;
- des investissements industriels nets de -1 747 millions d'euros, en augmentation par rapport au 30 juin 2024 de -38 millions d'euros (+2,2 % à change constant). Ils incluent notamment les projets de décarbonation en cours de réalisation en Europe centrale et orientale, ainsi que des investissements dans des projets de traitement des déchets dangereux et des PFAS (Polluants éternels) ;
- le besoin en fonds de roulement opérationnel s'établit à -1 171 millions d'euros contre -998 millions d'euros en juin 2024.

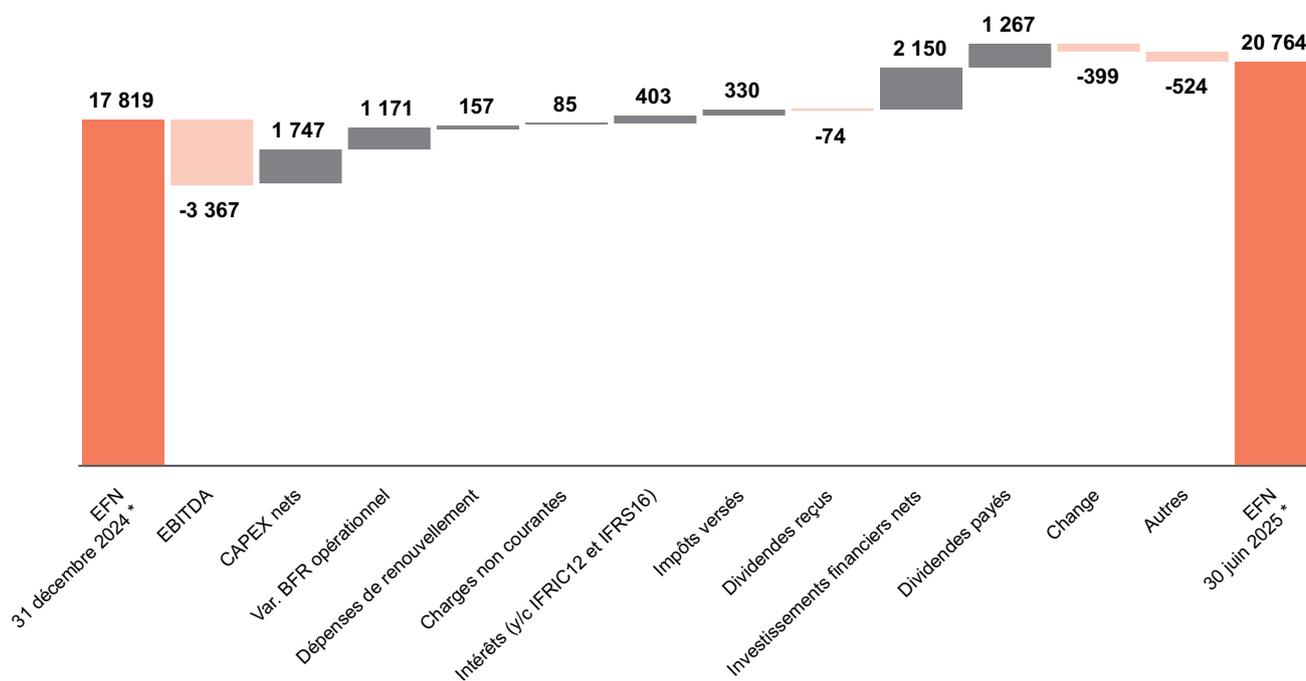
L'**endettement financier net** s'établit à 20 764 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 17 819 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2024, la variation de l'endettement financier net s'explique principalement par les éléments suivants :

- le free cash-flow net à hauteur de -451 millions d'euros ;
- des investissements financiers nets de cessions à hauteur de -2 150 millions d'euros suite aux acquisitions significatives du premier semestre telles que le rachat des intérêts minoritaires de WTS en juin 2025, des investissements dans des projets de déchets dangereux aux États-Unis, au Brésil et au Japon en mai et juin 2025 ainsi que l'acquisition d'actif de flexibilité électrique en Hongrie en janvier 2025 (voir 1.2.2 Opérations de périmètre) ;
- l'émission de la première obligation verte, qui a pris la forme d'une obligation hybride verte pour un montant net de 497 millions ;
- le versement des dividendes votés en assemblée générale mixte du 24 avril 2025 pour un montant de -1 023 millions d'euros.

L'endettement financier net est par ailleurs impacté par un effet de change et de variation de juste valeur favorable de 399 millions d'euros au 30 juin 2025.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
EBITDA	3 266	3 367
Investissements industriels nets de cession	-1 722	-1 747
Variation BFR opérationnel	-998	-1 171
Dividendes reçus	77	74
Dépenses de renouvellement	-154	-157
Autres charges non courantes et charges de restructuration	-82	-85
Intérêts sur passifs du domaine concédé (I12)	-43	-40
Intérêts sur droit d'usage (IFRS 16)	-32	-34
Éléments financiers (intérêts versés courants et capacité d'autofinancement financière)	-310	-329
Impôts payés	-286	-330
Free cash-flow net, avant versement du dividende, investissements financiers et cessions financières	-284	-451
Dividendes versés	-1 168	-1 267
Investissements financiers nets	-168	-2 150
Variation des créances et autres actifs financiers	-119	-9
Émissions/remboursement de titres super subordonnés	-209	497
Augmentation de capital	-5	9
Free cash-flow	-1 953	-3 372
Effets de change	-46	399
Autres variations	47	52
Variation	-1 951	-2 920
Endettement financier net à l'ouverture	-17 903	-17 819
Impact réévaluation des passifs financiers	-36	-25
ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	-19 891	-20 764



* EFN hors impact de la réévaluation de la dette comptabilisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de Suez, voir 3.5.2 infra.

3.3.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

3.3.2.1 Investissements industriels

Les **investissements industriels nets**, y compris les nouveaux actifs financiers opérationnels, réalisés par le Groupe s'élèvent à 1 747 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 1 722 millions d'euros au 30 juin 2024.

Les **investissements industriels bruts** s'élèvent à 1 836 millions d'euros au 30 juin 2025, et incluent des investissements de maintenance pour 842 millions d'euros (y compris IFRS 16), des investissements de croissance contractuels pour 737 millions d'euros et des investissements discrétionnaires pour 258 millions d'euros. Ils comprennent de nouveaux actifs financiers opérationnels pour 106 millions d'euros.

Les **cessions industrielles** s'élèvent à -89 millions d'euros au 30 juin 2025, et résultent du programme de rotation de la base d'actifs existante ; elles incluent principalement la France et les déchets spéciaux Europe (-21 millions d'euros), l'Europe centrale et orientale (-23 millions d'euros) et l'Europe du Nord (-21 millions d'euros).

Les investissements industriels par **segment** au 30 juin 2025, hors activités non poursuivies, se décomposent de la façon suivante :

30 juin 2025 (en millions d'euros)	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	345	-21	324
Europe, hors France	769	-49	720
Reste du monde	607	-17	590
Technologies Eau	94	-1	93
Autres	21	-2	20
GROUPE	1 836	-89	1 747

Les **investissements industriels bruts** s'élevaient à 1 825 millions d'euros au 30 juin 2024, et incluaient des investissements de maintenance pour 894 millions d'euros (y compris IFRS 16), des investissements de croissance contractuels pour 702 millions d'euros et des investissements discrétionnaires pour 228 millions d'euros. Ils comprennent de nouveaux actifs financiers opérationnels pour 123 millions d'euros.

Les **cessions industrielles** s'élevaient à -103 millions d'euros au 30 juin 2024 et résultent du programme de rotation de la base d'actifs existante ; elles incluaient principalement l'Europe centrale et orientale (-27 millions d'euros), la France et les déchets spéciaux Europe (-21 millions d'euros), les Technologies de l'Eau (-16 millions d'euros), ainsi que l'Asie Pacifique (-14 millions d'euros).

Les investissements industriels par **segment** au 30 juin 2024, hors activités non poursuivies, se décomposaient de la façon suivante :

30 juin 2024 (en millions d'euros)	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	356	-21	336
Europe, hors France	750	-38	712
Reste du monde	605	-22	583
Technologies Eau	95	-16	79
Autres	18	-5	13
GROUPE	1 825	-103	1 722

3.3.2.2 Investissements financiers nets

Les **investissements financiers nets** au 30 juin 2025 s'élèvent à -2 150 millions d'euros (y compris frais d'acquisition, endettement entrant et frais de cession).

Les **acquisitions financières** au 30 juin 2025 s'élèvent à -2 168 millions d'euros et comprennent principalement :

- l'acquisition d'Uniper - Danubius (Hongrie) le 6 janvier 2025 pour un montant net de 271 millions d'euros, cette opération permet au Groupe d'exploiter la centrale électrique à gaz de Gönyü ;
- le rachat du minoritaire CDPQ dans WTS (30 %) aux États-Unis pour un montant de 1,5 milliards d'euros en date du 30 juin 2025 ;
- l'acquisition de New England Disposal Technologies LLC (États-Unis), une filiale de traitement des déchets dangereux et des activités d'intervention d'urgence pour un montant net de 67 millions d'euros en date du 2 mai 2025 ;
- l'acquisition de Bio-Med Innovations LLC (États-Unis), une installation agréée de stockage et de traitement des déchets médicaux de l'État du Massachusetts portée par Bio-Med Innovation pour un montant net de 32 millions d'euros en date du 13 mai 2025 ;
- l'acquisition de Zeekite (Japon) qui exploite l'un des plus grands centres de stockage des déchets dangereux privés du pays, pour un montant net de 83 millions d'euros en date du 30 mai 2025 ;

- l'acquisition de Ingenium (États-Unis), une entreprise qui gère des produits dangereux, non dangereux et médicaux grâce à des services complets comprenant l'emballage, le transport, le recyclage et élimination. L'opération s'élève à un montant net de 76 millions d'euros en date du 24 juin 2025.

Les **cessions financières** au 30 juin 2025 (y compris frais de cession) s'élèvent à 18 millions d'euros et concernent principalement l'encaissement du paiement différé du prix de cession définitif de la SADE réalisée en février 2024.

Au 30 juin 2024, les investissements financiers nets s'élevaient à -168 millions d'euros (y compris frais d'acquisition, endettement entrant et frais de cession).

Les acquisitions financières au 30 juin 2024 s'élevaient à -421 millions d'euros et concernaient principalement l'acquisition des activités de recyclage et de gestion des déchets de Friedrich Hofmann GmbH pour un montant de 315 millions d'euros en date du 1^{er} mars 2024.

Les cessions financières au 30 juin 2024 (y compris frais de cession) s'élevaient à +253 millions d'euros et comprenaient principalement la cession de la SADE pour un montant net de 175 millions d'euros et la cession de la concession d'eau chinoise Haikou pour un montant de 79 millions d'euros.

3.3.3 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel (hors activités non poursuivies) s'élève à -1 171 millions d'euros au 30 juin 2025, contre -998 millions d'euros au 30 juin 2024.

La dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel par rapport au 30 juin 2024 s'explique principalement par le décaissement lié au litige Flint, les entrées de périmètre avec une variation négative du besoin de fonds de roulement au premier semestre 2025 et l'accélération du paiement des redevances dans les activités eau en France.

Se référer à la note 5.3 des états financiers consolidés au 30 juin 2025.

3.3.4 FINANCEMENT EXTERNE

Structure de l'endettement financier net

L'endettement financier net après couverture au 30 juin 2025 est à taux fixe à hauteur de 90 %, contre 87 % au 30 juin 2024. La maturité moyenne de l'endettement financier net s'établit à 6,6 ans au 30 juin 2025 contre 6,3 ans au 30 juin 2024.

(en millions d'euros)	Notes annexes aux comptes consolidés	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Dettes financières non courantes	8.1.1	19 287	20 809
Dettes financières courantes	8.1.1	9 621	9 116
Trésorerie passive	8.1.3	285	156
Sous-total dettes financières		29 193	30 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.3	-7 527	-7 330
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	8.1.2	-1 985	-2 011
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture		448	211
Impact réévaluation des passifs financiers ⁽¹⁾		-238	-187
ENDETTEMENT FINANCIER NET		19 891	20 764

(1) L'endettement financier net exclut la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2025 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué non tiré	4 500	4 500
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	724	721
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	-	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	9 349	6 862
Filiales :		
Lignes de crédit bilatérales non tirées	949	1 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	2 270	2 479
Total des liquidités	17 792	15 679
Dettes courantes et trésorerie passive		
Dettes courantes	9 281	9 117
Trésorerie passive	197	156
Total des dettes courantes et trésorerie passive	9 478	9 272
TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	8 313	6 407

(1) Y compris les actifs liquides et les actifs liés au financement inclus dans l'endettement financier net.

Covenants bancaires

Se référer à la note 7.1.1.2 des états financiers consolidés au 30 juin 2025.

3.4 Autres éléments

3.4.1 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » (se référer à la Note 12 des états financiers consolidés au 31 décembre 2024).

3.4.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

3.4.3 FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2024.

3.4.4 PERSPECTIVES

Perspectives 2025 pleinement confirmées

- Croissance organique⁽¹⁾⁽²⁾ solide du chiffre d'affaires ;
- Croissance organique⁽¹⁾ de l'EBITDA de +5 % à +6 % ;
- Économies de coûts supérieures à 350 M€ auxquelles s'ajoutent des synergies attendues pour un montant cumulé rehaussé à 530 M€ à fin 2025 ;
- Croissance du résultat net courant part du Groupe⁽³⁾ de l'ordre de +9 %⁽⁴⁾ ;
- Levier financier attendu inférieur à 3x⁽³⁾ ;
- Croissance du dividende en ligne avec celle du BNPA courant part du Groupe⁽³⁾.

Perspectives GreenUp 2024-2027 pleinement confirmées

- Croissance solide du chiffre d'affaires⁽²⁾
- ≥ 8 milliards d'euros d'EBITDA en 2027
- 350 M€ d'économies par an
- ~10 %⁽⁴⁾ de croissance annuelle du résultat net courant part du Groupe⁽³⁾ sur 2023-2027
- Levier financier ≤ 3x⁽³⁾
- Croissance du dividende en ligne avec celle du BNPA courant part du Groupe⁽³⁾

⁽¹⁾ À périmètre et change constants.

⁽²⁾ Hors prix des énergies.

⁽³⁾ Hors PPA Suez.

⁽⁴⁾ À change constant.

3.5 Annexes

3.5.1 RÉCONCILIATION DES INDICATEURS GAAP ET DES INDICATEURS UTILISÉS PAR LE GROUPE

Le tableau de passage de l'EBIT courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.4.

De la même façon, le tableau de passage du résultat net courant au résultat net part du Groupe tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.4.

Le tableau de passage des flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies (inclus dans l'état consolidé des flux de trésorerie) au free cash-flow net est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2025
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies	1 496	1 382
Intégration :		
Investissements industriels nets de subvention	-1 320	-1 293
Cessions d'actifs industriels	103	89
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-123	-106
Remboursement des actifs financiers opérationnels	89	82
Nouvelles dettes de location financement	-261	-313
Dividendes reçus	77	74
Intérêts financiers nets	-376	-387
Exclusion :		
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres, et autres	31	21
Free cash-flow net	-284	-451

Le tableau de passage des investissements industriels nets de subvention (inclus dans l'état consolidé des flux de trésorerie) aux investissements industriels est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2025
Investissements industriels nets de subvention	-1 320	-1 293
Nouvelles dettes de location financement	-261	-313
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé	-120	-124
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-123	-106
Investissements industriels	-1 825	-1 836

3.5.2 DÉFINITIONS

Aucune modification n'est intervenue lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2024 dans la définition des indicateurs financiers non-GAAP utilisés par le Groupe.

3.5.2.1 Indicateurs non strictement comptables (« non GAAP »)

L'expression « **variation à change constant** » recouvre la variation résultant de l'application des taux de change de la période précédente sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs.

L'indicateur **EBITDA** consiste en la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur du besoin en fonds de roulement non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

La marge d'EBITDA est définie comme étant le ratio EBITDA/chiffre d'affaires.

Pour obtenir l'**EBIT courant** (qui comprend la quote-part de résultat net courant des co-entreprises et des entreprises associées), sont exclus du résultat opérationnel les éléments suivants :

- les dépréciations de goodwill des filiales contrôlées et des entités mises en équivalence ;
- les charges de restructuration ;
- les provisions et pertes de valeur non courantes ;
- les dépréciations non courantes et/ou significatives d'actifs immobilisés (corporels, incorporels et actifs financiers opérationnels) ;
- les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez ;
- les coûts d'acquisitions de titres.

Le coût de l'endettement financier net courant représente le coût de l'endettement financier net, hors amortissement de la dette réévaluée dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez.

Pour obtenir le **résultat net courant part du Groupe**, sont exclus du résultat net part du Groupe les éléments suivants :

- les éléments non courants du résultat net ;
- les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez nets d'impôts et de minoritaires ;
- les amortissements de la dette réévaluée dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez nets d'impôts et de minoritaires.

Le résultat net courant part du Groupe par action (ou bénéfice net courant part du groupe par action) est calculé en divisant le résultat net courant part du Groupe de l'exercice (non retraité du montant du coupon attribuable aux porteurs de titres super-subordonnés) par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Les investissements industriels nets tels que pris en compte dans le tableau de variation de l'EFN incluent les investissements industriels (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et nouveaux actifs financiers opérationnels), nets des cessions industrielles.

Le Groupe dissocie dans ses investissements :

- les investissements de maintenance qui correspondent aux investissements de renouvellement de matériels et d'installations exploitées par le Groupe ;
- les investissements de croissance qui correspondent globalement aux investissements embarqués au sein de nos contrats existants et de défense de portefeuille ;
- enfin les investissements dits de croissance discrétionnaire, consécutifs généralement à un nouveau contrat ou projet ou encore à une extension significative d'un contrat ou d'un projet existant.

Ces dernières catégories correspondant à des investissements de croissance.

Les investissements financiers nets tels que pris en compte dans le tableau de variation de l'EFN correspondent aux investissements financiers diminués des cessions financières.

Les investissements financiers comprennent les acquisitions d'actifs financiers y compris l'endettement net des sociétés entrantes, et les acquisitions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle.

Les cessions financières incluent les cessions d'actifs financiers y compris l'endettement net des sociétés sortantes, les cessions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle, ainsi que les augmentations de capital souscrites par les minoritaires.

Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies *i.e.* la somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, de la capacité d'autofinancement financière, moins les frais financiers nets, les investissements industriels nets, les impôts versés, les dépenses de renouvellement, les charges de restructuration et les autres charges non courantes.

L'endettement financier net (EFN) représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) qui inclut la dette locative IFRS16, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs liquides et des actifs liés au financement et y compris réévaluation des dérivés de couverture de la dette. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité, tout en conservant un faible risque en capital. L'endettement financier net exclut l'impact net de la réévaluation de la dette comptabilisé dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez.

Pour les autres indicateurs, se référer au paragraphe 5.5.2 du document d'enregistrement universel 2024.

3.6 Événements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel

Ces éléments sont issus des communiqués de presse publiés, figurant sur le site du Groupe ⁽¹⁾.

- Le 29 mars 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur la mise à jour annuelle de son programme d'instruments de dette (EMTN) d'un montant de 20 milliards d'euros.
- Le 31 mars 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur la Performance plurielle 2024. Veolia dépasse tous ses objectifs extra-financiers 2024 et confirme son leadership mondial dans la transformation écologique.
- Le 8 avril 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur son objectif de doubler sa capacité de production opérée d'ici à 2030 dans le dessalement durable.
- Le 24 avril 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur la tenue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de Veolia Environnement. Elle a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises avec un quorum de 73,67 %. Le résultat des votes est disponible sur le site internet de la Société ⁽²⁾.
- Le 7 mai 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur l'acquisition des 30 % de CDPQ dans Water Technologies et Solutions donnant à Veolia le contrôle à 100 % et permettant d'accélérer la création de valeur.
- Le 7 mai 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur les chiffres clés au 31 mars 2025, en ligne avec les objectifs annuels, en dépit d'un contexte macroéconomique incertain, grâce à la formule gagnante de Veolia alliant résilience et croissance.
- Le 13 mai 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur sa première émission obligataire verte, pour un montant de 500 millions d'euros. Elle prend la forme d'une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, portant un coupon de 4,371 % jusqu'à sa première *reset date* en août 2030.
- Le 10 juin 2025, Veolia a publié un communiqué de presse sur un nouveau succès sur le marché obligataire : Veolia lève 1,5 milliards d'euros en deux tranches.
- Le 19 juin 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur l'inauguration de l'une des plus grandes usines de traitement des PFAS aux États-Unis pour distribuer une eau de haute qualité à plus de 100 000 habitants du Delaware.
- Le 25 juin 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur le renforcement de son leadership dans le traitement des déchets dangereux, grâce à des investissements importants dans de nouvelles capacités et à des acquisitions ciblées.
- Le 25 juin 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur une avancée technologique majeure dans la destruction de PFAS ciblés en Europe avec le lancement d'une nouvelle technologie brevetée Drop®, efficace jusqu'à 99,9999 %.
- Le 9 juillet 2025, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur la construction future de la première usine britannique de recyclage plastique en boucle fermée pour 70 M€ de son plan d'investissement global de 1 Md€ d'ici 2030.

⁽¹⁾ www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-financiere/communiqués-presse?page=1

⁽²⁾ www.veolia.com/fr/groupe/finance/actionnaires

4

ÉTATS FINANCIERS

4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2025

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Goodwill	Note 6.1	11 783	11 461
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 6.2.1	5 255	5 178
Autres actifs incorporels	Note 6.2.2	2 830	2 531
Actifs corporels	Note 6.3	17 933	17 551
Droits d'usage (nets)	Note 6.4	1 819	1 798
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2.1	1 044	938
Participations dans les entreprises associées	Note 5.2.1	632	598
Titres de participation non consolidés		77	80
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 218	1 183
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 7.2	67	73
Autres actifs financiers non courants	Note 7.1.3	534	543
Impôts différés actifs	Note 10.1	1 958	1 887
Actifs non courants		45 149	43 821
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	1 497	1 531
Créances d'exploitation	Note 5.3	14 038	13 499
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	135	129
Autres actifs financiers courants	Note 7.1.3	2 371	2 393
Instruments dérivés courants – Actif	Note 7.2	166	267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.4	9 601	7 330
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	-	-
Actifs courants		27 809	25 148
TOTAL ACTIF		72 959	68 969

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

État de la situation financière consolidée passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Capital	Note 8.1.1	3 703	3 704
Primes		9 902	9 901
Titres Super Subordonnés à durée indéterminée		3 337	3 758
Réserves et résultat part du Groupe	Note 8.1	-4 027	-6 877
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 8.1	12 915	10 486
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	2 391	2 234
Capitaux propres		15 306	12 720
Provisions non courantes	Note 9	2 749	2 709
Dettes financières non courantes	Note 7.1.1	18 281	19 300
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 7.1.2	1 523	1 510
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 7.2	365	303
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 459	1 393
Impôts différés passifs	Note 10.1	2 606	2 520
Passifs non courants		26 983	27 735
Dettes d'exploitation	Note 5.3	19 540	17 712
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	303	304
Provisions courantes	Note 9	1 066	992
Dettes financières courantes	Note 7.1.1	8 819	8 657
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 7.1.2	462	460
Instruments dérivés courants – Passif	Note 7.2	282	233
Trésorerie passive	Note 7.1.4	197	156
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	-	-
Passifs courants		30 670	28 513
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		72 959	68 969

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Chiffre d'affaires	Note 5.1	22 141	22 048
Coûts des ventes	Note 5.2	-18 340	-18 161
Coûts commerciaux	Note 5.2	-489	-491
Coûts généraux et administratifs	Note 5.2	-1 715	-1 668
Autres charges et produits opérationnels	Note 5.2	-87	-108
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 5.2	1 509	1 620
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		49	47
<i>Dont quote-part de résultat net des co-entreprises</i>	Note 5.2.1	24	24
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	Note 5.2.1	25	23
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		1 558	1 667
Coût de l'endettement financier	Note 7.3.1	-295	-305
Autres revenus et charges financiers	Note 7.3.2	-118	-163
Résultat avant impôts		1 145	1 199
Impôts sur le résultat	Note 10.1	-284	-307
Résultat net des activités poursuivies		861	892
Résultat net des activités non poursuivies	Note 3.2.1	-4	-6
Résultat net		857	886
Part des propriétaires de la société mère		651	657
Part des participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	206	229
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION (en euros)	Note 8.5		
Non dilué		0,84	0,81
Dilué		0,81	0,80
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 8.5		
Non dilué		0,84	0,81
Dilué		0,81	0,81
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 8.5		
Non dilué		-0,01	-0,01
Dilué		-0,01	-0,01

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

4.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Résultat net	857	886
Écarts actuariels sur engagements de retraite	34	12
Impôts	-8	-3
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>27</i>	<i>8</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-1	-1
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	26	8
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Ajustements de valeur sur coût de la couverture	-	-6
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-</i>	<i>-6</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	54	-9
Impôts	-9	4
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>45</i>	<i>-5</i>
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	156	-1 345
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>156</i>	<i>-1 345</i>
• sur le financement net des investissements à l'étranger	-27	97
• impôts	-	1
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-27</i>	<i>98</i>
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	174	-1 258
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-20</i>	<i>-94</i>
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>6</i>	<i>-10</i>
Total Autres éléments du résultat global	199	-1 251
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	1 056	-365
<i>dont quote-part des propriétaires de la société mère</i>	<i>854</i>	<i>-473</i>
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>202</i>	<i>108</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

4.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Résultat net		857	886
Résultat net des activités poursuivies		861	892
Résultat net des activités non poursuivies		-4	-6
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		1 435	1 430
Amortissements et pertes de valeurs financiers		-19	-14
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-31	-31
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		-61	16
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.1	-24	-24
Quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.1	-25	-23
Dividendes reçus	Note 7.3.2	-3	-2
Coût de l'endettement financier net	Note 7.3.1	295	305
Impôts	Note 10	284	307
Autres éléments		187	153
Capacité d'autofinancement	Note 4	2 901	3 008
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		-998	-1 171
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-120	-125
Impôts versés		-286	-330
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		1 496	1 382
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		-5	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 492	1 382
Investissements industriels nets de subvention		-1 320	-1 293
Cessions d'actifs industriels		103	89
Investissements financiers	Note 3.1	-328	-524
Cessions d'actifs financiers	Note 3.1	259	20
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-123	-106
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	89	82
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		77	74
Créances financières non courantes décaissées		-121	-48
Créances financières non courantes remboursées		31	44
Variation des créances financières courantes		-30	-5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-1 362	-1 667
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 362	-1 667

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Variation des dettes financières courantes	Note 7.1.1	770	-976
Remboursement des dettes locatives courantes IFRS 16	Note 7.1.2	-272	-258
Autres variations des dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 7.1.2	-34	-30
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	322	2 207
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	-112	-84
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 7.1.3	-92	5
Augmentation de capital		-	1
Réduction de capital		-1	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-31	-1 562
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		2	-
Emission / Remboursement de titres super subordonnés		-209	497
Coupons sur les titres super subordonnés		-67	-94
Mouvements sur actions propres		-4	9
Dividendes versés		-1 101	-1 173
Intérêts financiers versés		-301	-313
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-43	-40
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16 *	Note 7.3.2	-32	-34
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-1 206	-1 845
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-1	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-1 207	-1 845
Effets de change et divers		2	-99
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		-	-
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		8 317	9 404
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		7 242	7 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.4	7 527	7 330
Trésorerie passive	Note 7.1.4	285	156
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		7 242	7 175

* Les intérêts liés à la dette locative IFRS 16 ne sont pas inclus dans le coût de l'endettement financier mais dans les autres revenus et charges (voir note 7.3.2.).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

4.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2023	725 411 667	3 627	9 631	3 630	-376	-3 925	-583	306	12 311	2 391	14 702
Augmentation du capital de la société mère	736 847	4	-4	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission / Remboursement de titres super subordonnés	-	-	-	-211	-	8	-	-	-203	-	-203
Coupons sur titres super subordonnés	-	-	-	-55	-	-18	-	-	-73	-	-73
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-895	-	-	-895	-	-895
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-4	-	-	-	-4	-	-4
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	24	-	-	24	-	24
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-206	-206
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-28	-	-	-28	-8	-36
Total des transactions entre actionnaires	736 847	4	-4	-266	-4	-908	-	-	-1 179	-215	-1 394
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	23	151	29	203	-3	199
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	651	-	-	651	206	857
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	674	151	29	854	202	1 056
Autres variations	-	-	-	-	-	44	-	-	44	10	54
Montant au 30 juin 2024	726 148 514	3 631	9 628	3 364	-380	-4 115	-432	335	12 030	2 388	14 418

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2024	740 652 608	3 703	9 902	3 337	-383	-3 722	-260	337	12 915	2 391	15 306
Augmentation du capital de la société mère	142 200	1	-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission/Remboursement dette hybride / Titres Super Subordonnés	-	-	-	515	-	-18	-	-	497	-	497
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-94	-	-	-	-	-94	-	-94
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-1 023	-	-	-1 023	-	-1 023
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	9	-	-	-	9	-	9
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	21	-	-	21	-	21
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-150	-150
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-1 374	-	-	-1 374	-120	-1 494
Total des transactions entre actionnaires	142 200	1	-1	421	9	-2 394	-	-	-1 964	-269	-2 233
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	6	-1 132	-4	-1 130	-121	-1 251
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	657	-	-	657	229	886
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	663	-1 132	-4	-473	108	-365
Autres variations	-	-	-	-	-	8	-	-	8	4	12
Montant au 30 juin 2025	740 794 808	3 704	9 901	3 759	-374	-5 445	-1 392	333	10 486	2 234	12 720

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Le montant du dividende distribué par action s'élève à 1,40 euro au cours de l'exercice 2025 et à 1,25 euro au cours de l'exercice 2024.

Au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025, le montant total des dividendes versés, dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2025
Distribution de dividendes de la société mère	-895	-1 023
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-206	-150
Paiement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSÉS	-1 101	-1 173

4.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire
détaillé

Note 1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	41	Note 8	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION	62
Note 2	RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	43	Note 9	PROVISIONS	64
Note 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	44	Note 10	IMPÔTS	65
Note 4	INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL	46	Note 11	ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	66
Note 5	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	47	Note 12	OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	69
Note 6	GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS	52	Note 13	ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	69
Note 7	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	56	Note 14	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	69

Note 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2025 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration qui s'est tenu le 30 juillet 2025.

1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2025 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025.

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans les états financiers consolidés 2024.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2025 :

- Amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 21 : absence de convertibilité.

La première application de ce texte n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

Textes applicables au-delà du 1^{er} janvier 2025 :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir ».
- Amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IFRS 9 et IFRS 7 : contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles ;
 - IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.2 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2024	30 juin 2025
Dollar américain	0,9341	0,9626	0,8532
Livre sterling	1,1815	1,2060	1,1689
Renminbi chinois	0,1286	0,1319	0,1191
Dollar australien	0,6219	0,5962	0,5572
Zloty polonais	0,2321	0,2339	0,2357
Forint hongrois	0,0025	0,0024	0,0025
Peso argentin	0,0010	0,0009	0,0007
Peso mexicain	0,0511	0,0464	0,0453
Peso chilien	0,0010	0,0010	0,0009
Couronne tchèque	0,0400	0,0397	0,0404

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024	1 ^{er} semestre 2025
Dollar américain	0,9250	0,9241	0,9146
Livre sterling	1,1701	1,1811	1,1869
Renminbi chinois	0,1282	0,1284	0,1261
Dollar australien	0,6090	0,6098	0,5799
Zloty polonais	0,2317	0,2323	0,2363
Forint hongrois	0,0026	0,0025	0,0025
Peso argentin	0,0010	0,0009	0,0007
Peso mexicain	0,0540	0,0505	0,0458
Peso chilien	0,0010	0,0010	0,0010
Couronne tchèque	0,0400	0,0398	0,0400

1.3 Saisonnalité des activités du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de Services à l'Énergie se réalisent essentiellement au cours des premiers et quatrièmes trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2025, ainsi que le niveau de certains indicateurs tels que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2025.

Note 2

RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les principaux jugements et estimations du Groupe sont décrits en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024 et demeurent applicables dans le cadre de l'arrêté semestriel 2025. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'élaboration des états financiers semestriels consolidés, le Groupe a porté une attention particulière aux montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés : conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels (Note 10).

Enfin, Veolia poursuit son engagement de combattre les pollutions et d'accélérer la transition écologique (cf. DEU 2024). En conséquence, le management intègre dans son processus de clôture les éventuels impacts de ses plans d'action, tels que décrits dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Note 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principales évolutions de périmètre

Acquisition de Uniper (Hongrie)

Veolia Hongrie a signé le 14 février 2024 un Share Purchase Agreement pour l'acquisition d'Uniper Hungary Energetikai Kft.

Après obtention des autorisations de l'autorité de concurrence de l'Union Européenne, la clôture financière de l'opération a été réalisée en date du 6 janvier 2025 pour un montant de 271 millions d'euros dont une valeur de titres de 366 millions d'euros.

Acquisition des 30 % d'intérêts minoritaires de Water Technologies and Solutions

Veolia a annoncé en date du 7 mai la signature d'un accord avec la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (« CDPQ ») pour l'acquisition de sa participation de 30 % dans Water Technologies and Solutions (« WTS »), permettant à Veolia de porter sa détention à 100 %, d'accroître ainsi la création de valeur, de simplifier la structure et de dégager des synergies de coûts supplémentaires d'environ 90 millions d'euros d'ici 2027. Le prix d'acquisition est de 1,75 milliard de dollars soit 1,5 milliard d'euros.

Cette acquisition est une étape logique dans le déploiement du plan stratégique GreenUp, qui vise à renforcer l'ancrage du Groupe dans les activités de Technologies de l'eau ainsi qu'aux États-Unis, tous deux identifiés comme des "boosters" de croissance prioritaires.

L'acquisition des intérêts minoritaires de CDPQ renforce ainsi le positionnement unique de Veolia en tant que leader mondial des Technologies de l'eau.

L'acquisition des 30 % complémentaires de WTS, étant comptabilisée comme une transaction entre actionnaires, n'a pas d'impact sur le montant du goodwill comptabilisé en 2022 lors de l'acquisition initiale. L'impact de la transaction sur les capitaux propres groupe s'élève à -1 368 millions d'euros.

Dans la continuité de l'ambition GreenUp, Veolia renforce son leadership dans le traitement des déchets dangereux, grâce à des investissements importants dans de nouvelles capacités et à des acquisitions ciblées :

Acquisition de New England Disposal Technologies LLC, Bio-Med Innovations LLC et Ingenium (États-Unis)

Aux États-Unis, Veolia se développe grâce à trois acquisitions qui renforcent à la fois sa couverture régionale et sa capacité de traitement.

Dans le Massachusetts, le Groupe a acquis un site de traitement des déchets dangereux et des activités d'intervention d'urgence via New England Disposal Technologies, ainsi que la seule installation agréée de traitement et de stockage des déchets médicaux de l'État, Bio-Med Innovations, anciennement exploitée par New England MedWaste.

Ces actifs renforcent considérablement la position de Veolia dans le nord-est, une région caractérisée par des normes réglementaires élevées.

Sur la côte ouest, Veolia a acquis une plateforme majeure en Californie via Ingenium, ajoutant ainsi des capacités étendues d'emballage, de logistique et de traitement multi-flux pour les déchets dangereux et élargissant ainsi ses services à une base de clients industriels et institutionnels sur l'un des plus grands marchés américains des déchets.

Le montant total de ces trois acquisitions s'élève à 174 millions d'euros.

Acquisition de Zeeklite (Japon)

Le 16 mai 2025, Veolia a signé l'acquisition de Zeeklite Co. LTD, qui exploite l'un des plus grands centres de stockage des déchets dangereux privés du pays à Yonezawa.

Spécialisée dans l'élimination des déchets dangereux, des déchets industriels généraux et des sols contaminés, Zeeklite renforce la capacité de Veolia à offrir des services de gestion des déchets entièrement intégrés dans le pays.

La clôture financière a eu lieu le 30 mai 2025 pour un montant net de 83 millions d'euros.

3.2 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

3.2.1 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Sur le premier semestre 2025, elles concernent principalement l'activité EPC (*Engineering, Procurement, Construction*) abandonnée dans l'ensemble des géographies.

3.2.2 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe. Au 30 juin 2025, comme au 31 décembre 2024, aucun actif et aucun passif n'est en cours de cession.

Au 30 juin 2025, comme au 31 décembre 2024, aucun actif et aucun passif n'a été classé comme détenu en vue de la vente.

3.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

3.3.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	122	118	1	69	47
Obligation d'achat de titres	366	6	6	-	-
Obligation de vente	-	-	-	-	-
Autres engagements liés au périmètre	1	0	0	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU PÉRIMÈTRE	489	124	8	69	47

Au 31 décembre 2024, les obligations d'achats de titres correspondaient au processus d'acquisition d'Uniper en Hongrie dont la clôture financière est intervenue le 6 janvier 2025 (366 millions d'euros, voir Note 3.1) .

3.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 158 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Ils concernent principalement des garanties reçues liées à des acquisitions de sociétés.

Note 4 INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par la directrice générale du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par segment opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les segments opérationnels présentés sont les suivants :

- France et déchets spéciaux Europe ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde ;
- Technologies de l'Eau, qui regroupe les activités mondiales de traitement d'eau : Veolia Water Technologies et Water Technologies & Solutions (WTS) ;
- Autres comprenant les holdings.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

1^{er} semestre 2025

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	4 371	9 733	5 533	2 409	2	22 048
EBITDA	653	1 456	894	299	65	3 367
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	188	845	491	160	-17	1 667
Investissements industriels nets de subventions	-196	-509	-526	-60	-2	-1 293

1^{er} semestre 2024

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	4 531	9 252	5 956	2 398	4	22 141
EBITDA	657	1 361	926	279	43	3 266
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	188	740	444	159	27	1 558
Investissements industriels nets de subventions	-219	-482	-527	-65	-26	-1 320

Les éléments permettant de réconcilier l'EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des premiers semestres 2025 et 2024 sont les suivants :

(en millions d'euros)		1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Capacité d'autofinancement	(A)	2 901	3 008
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-27	-26
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C) = (A) - (B)	2 928	3 034
Exclusion :	(D)		
Dépenses de renouvellement		154	157
Charges de restructuration		56	40
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres		13	10
Autres éléments		25	45
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		89	82
EBITDA	(C) + (D) + (E)	3 266	3 367

Note 5 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit, par métier :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	
	2024	2025
Eau	8 798	8 545
Déchets	7 728	7 672
Énergie	5 615	5 831
Autres	-	-
GROUPE	22 141	22 048

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en note 4.

5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	
	2024	2025
Chiffre d'affaires	22 141	22 048
Coûts des ventes	-18 340	-18 161
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-154	-157
Coûts commerciaux	-489	-491
Coûts généraux et administratifs	-1 715	-1 668
Autres produits et charges opérationnels	-87	-108
dont :		
• Restructuration	-33	-34
• Perte de valeur/reprise sur goodwill	-	-
• Frais de personnel - paiement en actions - hors charges sociales	-22	-21
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes	-27	-50
• Coût d'acquisition de titres	-6	-3
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	1 509	1 620
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	49	47
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	1 558	1 667

Au 30 juin 2025, comme au 30 juin 2024, les autres charges intègrent pour -13 millions d'euros des coûts d'intégration engagés dans la poursuite du rapprochement avec Suez en 2022, ainsi que les charges consécutives à la signature du protocole transactionnel avec la Lituanie pour -35 millions d'euros (cf Note 11).

5.2.1 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Quote-part de résultat net des co-entreprises	24	24
Quote-part de résultat net des entreprises associées	25	23
QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	49	47

Co-entreprises

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	31 décembre 2024	30 juin 2025	1 ^{er} semestre	
			2024	2025
Concessions chinoises	857	768	14	11
Autres co-entreprises	187	170	11	14
TOTAL	1 044	938	24	24
Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)			24	24
Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)			24	24
Reprises / (Pertes de valeurs) comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)			-	-

Les indicateurs financiers des concessions chinoises, sous contrôle conjoint dans le métier de l'Eau, sont les suivants :

- un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros sur le premier semestre 2025 contre 162 millions d'euros sur le premier semestre 2024 ;
- un EBITDA de 31 millions d'euros sur le premier semestre 2025 contre 38 millions d'euros sur le premier semestre 2024 ;
- un résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence de 12 millions d'euros sur le premier semestre 2025, contre 17 millions d'euros sur le premier semestre 2024 ;
- des investissements industriels nets de subventions pour -8 millions d'euros sur le premier semestre 2025 contre -9 millions d'euros sur le premier semestre 2024.

5.3 Besoin en fonds de roulement ("BFR")

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Stocks et travaux en cours nets	1 497	1 531
Créances d'exploitation nettes	14 038	13 499
Dettes d'exploitation	-19 540	-17 712
BFR NET	-4 004	-2 682

L'évolution du BFR intègre un effet de saisonnalité des activités du Groupe (cf. Note 1.3).

Dans l'évolution du BFR net de +1 321 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR « opérationnel » est de +1 138 millions d'euros, celle du BFR « fiscal » inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -17 millions d'euros et celle du BFR « investissement » inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de +200 millions d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé s'élève à -1 171 millions d'euros au 30 juin 2025 contre -998 millions d'euros au 30 juin 2024.

Affacturation

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'application des dispositions de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à dé-comptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturation. Par ailleurs, les filiales cédantes restent dans certains cas mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur le premier semestre 2025, un montant cumulé de 2 844 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 2 446 millions d'euros sur le premier semestre 2024. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 juin 2025 est de 848 millions d'euros, après l'intégration de WTS dans le programme d'affacturation Groupe en décembre 2024.

Affacturation inversé

Certaines entités du Groupe ont mis en place des programmes d'affacturation inversé permettant aux fournisseurs du Groupe, en cédant leurs créances avant l'échéance, de bénéficier de possibilités de paiement anticipé. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas modifiées en substance.

Le montant des dettes fournisseurs incluses dans le cadre ces programmes d'affacturation inversé et présenté au sein des dettes fournisseurs s'élève à 157 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 127 millions d'euros au 30 juin 2024.

5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Montant brut	1 235	1 200
Pertes de valeur	-17	-17
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	1 218	1 183
Montant brut	135	129
Pertes de valeur	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS	135	129
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	1 353	1 311

5.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2025.

La ventilation par segment opérationnel de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante au cours du **premier semestre 2025** se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
France et déchets spéciaux Europe	127	122	24	25	151	148
Europe hors France	1 213	1 158	274	274	1 486	1 433
Reste du monde	119	112	6	5	125	117
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
PASSIFS DU DOMAINE CONCÉDÉ	1 459	1 393	303	304	1 762	1 697

5.6 Actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats courants et non courants représentent les montants des prestations effectuées par le Groupe mais non encore facturées et dont le droit à rémunération est conditionnel. Ces actifs sont essentiellement des créances à l'avancement issues des activités de Technologies de l'Eau.

Les passifs de contrats courants et non courants correspondent essentiellement aux montants déjà réglés par les clients et pour lesquels le Groupe n'a pas encore effectué les prestations (produits constatés d'avance, acomptes reçus des clients). Ces passifs sont reconnus en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a réalisé les prestations.

Les actifs et passifs de contrats s'établissent à :

(en millions d'euros)	Actifs contrats		Passifs contrats		Net	
	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
France et déchets spéciaux Europe	62	41	191	145	-129	-104
Europe hors France	158	172	720	695	-562	-523
Reste du monde	436	402	273	185	163	216
Technologies de l'Eau	470	463	482	435	-11	28
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 126	1 079	1 665	1 461	-539	-383

Les actifs et passifs de contrats sont principalement inclus dans les rubriques « Créances d'exploitation » et « Dettes d'exploitation » de l'état de la situation financière consolidée.

5.7 Engagements liés aux activités opérationnelles

5.7.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	12 089	11 280	4 110	3 439	3 731
Obligations d'achat	208	200	108	70	22
TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	12 297	11 481	4 219	3 509	3 753

En complément des engagements donnés indiqués ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets. Cet engagement, non limité en montant, porte sur la durée du contrat (37 mois de construction et 15 années d'exploitation), soit au 30 juin 2025, une durée résiduelle de 3,5 ans.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

La baisse des engagements donnés entre le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 (-816 millions d'euros) s'explique principalement par un impact de change de -647 millions d'euros majoritairement lié à l'évolution du cours du dollars ainsi que la levée de garantie chez VESA pour le compte de Veolia UK Ltd au bénéfice d'EDF Energy dans le cadre de vente d'électricité pour -117 millions d'euros.

Le détail des engagements opérationnels donnés à l'égard des co-entreprises (à 100 %) s'élève à 150 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 154 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il s'agit principalement de la garantie de bonne exécution donnée à Kilpilahti Power Plant (Finlande) pour 100 millions d'euros.

5.7.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 1 027 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 1 093 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 6 GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS**6.1 Goodwills****6.1.1 Évolution des goodwills**

Les goodwills se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Montant brut	12 783	12 471
Pertes de valeur cumulées	-1 000	-1 011
MONTANT NET	11 783	11 461

Principaux goodwills par Unité Génératrice de Trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises, ci-après « UGT-goodwill ».

Compte tenu de l'activité du Groupe, les UGT-goodwill sont en dessous du segment opérationnel et correspondent généralement à un pays ou à un regroupement de pays.

Le Groupe comprend 11 UGT-goodwill au 30 juin 2025.

La diminution du premier semestre correspond principalement à l'impact de change pour -595 millions d'euros, compensée par les goodwills provisoires des entrées de périmètre (voir note 3.1.1) pour un montant total de 277 millions d'euros, dont 113 millions d'euros aux États Unis.

Pour les acquisitions du premier semestre 2025, les travaux d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et aux passifs sont en cours, conformément à la norme IFRS 3.

6.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwills et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques et à chaque fois qu'il existe des indications que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

L'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances économiques et de la capitalisation boursière du Groupe constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2025. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2025, comme au 30 juin 2024.

6.2 Actifs incorporels

6.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	728	1 700	-950	750
Europe hors France	3 738	7 698	-4 029	3 669
Reste du monde	786	1 955	-1 199	756
Technologies de l'Eau	4	18	-15	3
Autres	-	-	-	-
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	5 255	11 370	-6 192	5 178

La baisse de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé de -77 millions d'euros s'explique principalement par :

- des investissements pour 278 millions d'euros, dont 158 millions d'euros pour le segment Europe hors France, 85 millions d'euros pour le segment France et déchets spéciaux Europe et 34 millions d'euros pour le segment Reste du monde ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -333 millions d'euros, dont -209 millions d'euros pour le segment Europe hors France, -63 millions d'euros pour le segment France et déchets spéciaux Europe et -60 millions d'euros pour le segment Reste du monde ;
- des effets de change pour -61 millions d'euros, principalement liés à l'évolution des cours de la livre sterling et du dollar américain.

6.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	66	63
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	6 077	5 810
Amortissements et pertes de valeur	-3 313	-3 342
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	2 764	2 468
AUTRES ACTIFS INCORPORELS NETS	2 830	2 531

L'évolution des autres actifs incorporels s'explique principalement par :

- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -171 millions d'euros ;
- des effets de change pour -188 millions d'euros, dus principalement à l'évolution du cours du dollar américain.

6.3 Actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Actifs corporels bruts	33 425	33 314
Amortissements et pertes de valeur	-15 492	-15 763
ACTIFS CORPORELS NETS	17 933	17 551

La baisse de la valeur nette comptable des actifs corporels de -382 millions d'euros s'explique notamment par :

- des investissements pour 911 millions d'euros, dont 426 millions d'euros dans le Reste du monde (principalement les États-Unis, pour le traitement de l'eau et des déchets dangereux), 338 millions d'euros en Europe hors France (principalement la Pologne, notamment des investissements de décarbonation) et 105 millions d'euros pour la France et les déchets spéciaux Europe ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -744 millions d'euros, dont -255 millions d'euros dans le Reste du monde, -282 millions d'euros en Europe hors France et -148 millions d'euros en France et déchets spéciaux Europe ;
- des variations de périmètre pour 371 millions d'euros, principalement liées à l'acquisition de Uniper en Hongrie ;
- des effets de change pour -899 millions d'euros, principalement dus à l'évolution du cours du dollar américain.

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	1 410	2 547	-1 159	1 389
Constructions	3 132	5 713	-2 553	3 161
Installations techniques, matériel et outillage	9 317	17 674	-8 439	9 235
Matériel roulant et autre matériel de transport	903	2 675	-1 792	884
Autres immobilisations corporelles	497	2 179	-1 683	496
Immobilisations corporelles en cours	2 673	2 525	-137	2 387
ACTIFS CORPORELS	17 933	33 314	-15 763	17 551

6.4 Droits d'usage

En application de la norme sur les contrats de location (IFRS 16), le Groupe applique une méthode unique de comptabilisation pour tous ses contrats de location, à l'exception des contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (montant unitaire inférieur à 5 000 dollars américains).

Les droits d'usage se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	492	1 076	-583	493
Europe hors France	615	1 265	-633	632
Reste du monde	471	909	-472	437
Technologies de l'Eau	161	382	-228	154
Autres	79	353	-271	81
DROIT D'USAGE	1 819	3 986	-2 188	1 798

L'évolution de la valeur nette des droits d'usage au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Droits d'usage bruts	4 003	3 986
Amortissements et pertes de valeur	-2 184	-2 188
DROITS D'USAGE NET	1 819	1 798

Les investissements, d'un montant de 312 millions d'euros, proviennent principalement du segment Europe hors France pour 110 millions d'euros, du segment France et déchets spéciaux Europe pour 81 millions d'euros et du segment Reste du monde pour 68 millions d'euros également.

Les dotations aux amortissements nets du premier semestre 2025 s'élèvent à -274 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- terrains : -25 millions d'euros ;
- constructions : -117 millions d'euros ;
- installations techniques, matériel et outillage : -22 millions d'euros ;
- matériel roulant : -90 millions d'euros.

Elles portent principalement sur le segment Europe hors France pour -86 millions d'euros, le segment France et déchets spéciaux Europe pour -76 millions d'euros et le segment Reste du monde pour -66 millions d'euros.

Les revenus de sous location associés aux droits d'usage ne sont pas significatifs.

Note 7 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les « dettes financières » décrites en note 7.1.1 ;
- les dettes locatives IFRS16 présentées en note 7.1.2 ;
- les « actifs financiers non courants et courants » décrits en note 7.1.3 ;
- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en note 7.1.4 ;
- les instruments dérivés décrits en note 7.2.2.

7.1.1 Dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Non courants		Courants		Total	
		Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Emprunts obligataires	7.1.1.1	16 366	17 172	1 417	1 296	17 783	18 469
• dont < 1 an		-	-	1 417	1 296	1 417	1 296
• dont 2-3 ans		3 965	5 157	-	-	3 965	5 157
• dont 4-5 ans		3 463	2 178	-	-	3 463	2 178
• dont > 5 ans		8 939	9 838	-	-	8 939	9 838
Autres dettes financières		1 915	2 128	7 402	7 361	9 317	9 488
• dont < 1 an		-	-	7 402	7 361	7 402	7 361
• dont 2-3 ans		565	988	-	-	565	988
• dont 4-5 ans		432	292	-	-	432	292
• dont > 5 ans		918	848	-	-	918	848
Dettes locatives IFRS 16	7.1.2	1 523	1 510	462	460	1 985	1 969
• dont < 1 an		-	-	462	460	462	460
• dont 2-3 ans		610	640	-	-	610	640
• dont 4-5 ans		353	327	-	-	353	327
• dont > 5 ans		560	542	-	-	560	542
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES		19 804	20 810	9 281	9 117	29 085	29 926

7.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

Ventilation des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Maturité		
			2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques	16 338	17 150	5 152	2 178	9 820
Marché européen (i)	13 531	14 297	5 119	2 041	7 138
Marché américain (ii)	1 734	1 673	26	26	1 622
Marché Sud-Américain (iii)	1 073	1 180	8	112	1 060
Autres < 50 M€ en 2024 et 2025	29	22	5	-	18
EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS	16 366	17 172	5 157	2 178	9 837

- (i) *Marché européen* : au 30 juin 2025, le montant dans l'état de la situation financière consolidée des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 16 355 millions d'euros dont 14 297 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur au titre du risque de taux couvert s'élève à -24 millions d'euros à la clôture (part non courante) ;
- (ii) *Marché américain* : au 30 juin 2025, l'encours du nominal restant des obligations émises aux États-Unis est de 2 001 millions de dollars américains dont 1 961 millions de dollars américains à échéance à plus d'un an ;
- (iii) *Marché sud-américain* : au 30 juin 2025, l'encours du nominal restant des obligations émises au Chili est de 1 315 340 millions de pesos chiliens dont 1 293 367 millions de pesos chiliens à échéance à plus d'un an.

Évolution des emprunts obligataires

Au cours du premier semestre 2025, Veolia Environnement a procédé au remboursement à échéance le 1^{er} janvier 2025 de ses obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes pour un nominal restant d'environ 336 millions d'euros.

Veolia a également procédé lors du premier semestre 2025 au remboursement d'une dette obligataire arrivant à échéance en date du 3 avril 2025 pour 500 millions d'euros.

Le 17 juin 2025, Veolia a procédé à une émission obligataire en deux tranches, de respectivement 850 millions d'euros à un taux de 3,324 % échéance juin 2032 et 650 millions d'euros à un taux de 3,795 % échéance juin 2037.

Par ailleurs :

- aux États-Unis, le 15 janvier 2025, Veolia Utility Resources LLC a procédé au tirage d'une émission de 200 millions de dollars américains (184 millions d'euros équivalents) à un taux de 5,72 % échéance 2055, via placement privé ;
- au Chili, le 30 janvier 2025, Aguas Andinas a procédé à une émission obligataire de 4 millions d'Unidades de Fomento (144 millions d'euros équivalents) au taux de 3,19 %, échéance 2046.

7.1.1.2 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, Veolia considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2025.

7.1.2 Dettes locatives IFRS 16

Les principes de reconnaissance et d'évaluation des dettes locatives sont décrits en note 6.4.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 523	1 510
Dettes locatives IFRS 16 courantes	462	460
DETTES LOCATIVES IFRS 16	1 985	1 969

Les dettes locatives IFRS 16 se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024		Au 30 juin 2025	
	Dettes locatives IFRS 16	Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Dettes locatives IFRS 16 courantes	Dettes locatives IFRS 16
France et déchets spéciaux Europe	515	392	125	518
Europe hors France	663	528	152	680
Reste du monde	531	377	113	491
Technologies de l'Eau	168	114	47	160
Autres	109	99	22	121
DETTES LOCATIVES IFRS 16	1 985	1 510	460	1 969

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par type d'actif est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Immobilier	66 %	67 %
Installations techniques, matériels et Outillages	12 %	11 %
Matériel roulant, et autres matériels de transport	22 %	22 %

La ventilation des dettes locatives IFRS16 par échéance est précisée en note 7.1.1.

7.1.3 Autres actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Montant brut	568	576	384	424	952	1 000
Pertes de valeur	-68	-65	-41	-33	-109	-98
ACTIFS FINANCIERS NETS RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	500	511	343	391	842	901
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	25	24	20	-	45	24
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT	10	9	2 008	2 003	2 018	2 011
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NETS	534	543	2 371	2 393	2 905	2 936

Au 30 juin 2025, les actifs financiers non courants et courants en prêts et créances comprennent notamment les prêts accordés à des coentreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 47 millions d'euros, contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, les actifs liquides et actifs financiers liés au financement sont principalement constitués des placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

7.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours du premier semestre 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Disponibilités	2 120	2 139
Équivalents de trésorerie	7 481	5 191
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 601	7 330
TRÉSORERIE PASSIVE	197	156
Trésorerie nette	9 404	7 175

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 7 330 millions d'euros, dont 495 millions d'euros « soumis à restriction » au 30 juin 2025.

Le cash restreint se décompose comme suit : 196 millions d'euros liés à des restrictions juridiques contractuelles (en particulier pour les activités de réassurance du Groupe), 89 millions d'euros adossés au service de paiement de dettes financières locales, et 210 millions d'euros relatifs à des filiales situées dans des pays soumis à contrôle des changes.

La trésorerie et équivalents de trésorerie a diminué de 2 271 millions d'euros sur le premier semestre 2025, ce qui s'explique principalement par le versement de dividendes pour 1 023 millions d'euros, de l'effet saisonnier du retournement de la variation de Besoin en Fonds de Roulement et des investissements financiers nets réalisés sur le premier semestre.

Au 30 juin 2025, les disponibilités sont détenues par l'Europe hors France à hauteur de 521 millions d'euros, le Reste du monde à hauteur de 734 millions d'euros, les Technologies de l'eau à hauteur de 431 millions d'euros, le segment Autres à hauteur de 374 millions d'euros (dont Veolia Environnement à hauteur de 317 millions d'euros).

Au 30 juin 2025, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 4 646 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 1 936 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 2 710 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

7.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

7.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables des principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2024.

7.2.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2025, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2025, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 340 millions d'euros et au passif pour un montant de 536 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

La hausse de valeur du portefeuille de dérivés est essentiellement liée à la hausse de valeur du portefeuille de change.

7.3 Produits et charges financiers

7.3.1 Coût de l'endettement financier

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 231 millions d'euros. Les charges, quant à elles, s'élèvent à -536 millions d'euros au 30 juin 2025.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et à celui des activités non poursuivies, qui est nul au 30 juin 2025.

Le poste « Intérêts financiers versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies ajusté des intérêts courus et des variations de juste valeur des dérivés de couverture.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Charges sur l'endettement	-346	-339
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) ⁽¹⁾	156	121
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-105	-87
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-295	-305

(1) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le produit de 121 millions d'euros inscrit sur la ligne « Actifs évalués à la juste valeur par résultat » provient de la rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que de la rémunération des actifs liquides de financement.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » comprend principalement au 30 juin 2025 les charges d'intérêts nettes des relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour - 103 millions d'euros.

Par ailleurs, la charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise et de couverture de flux de trésorerie n'est pas significative en 2025 et 2024.

7.3.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession, la désactualisation des provisions, les charges d'intérêts relatifs aux passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	30	17
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	53	-12
Dividendes reçus	3	2
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Désactualisation des provisions	-27	-27
Résultat de change et variations de juste valeur	-42	-32
Charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé	-43	-40
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	-32	-34
Autres	-59	-37
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	-118	-163

Au 30 juin 2024, la plus-value de cession correspondait principalement à la cession du groupe SADE réalisée en février 2024.

7.4 Engagements liés aux activités de financement

7.4.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités de financement est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	12	8	7	0	1
Garantie d'une dette	49	44	6	33	5
Autres engagements donnés liés au financement	87	98	6	25	68
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT	148	151	19	58	74

7.4.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 66 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit confirmées et non utilisées sont mentionnés et décrits dans le chapitre 3.3.4 du présent document.

7.4.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2025, le Groupe a consenti 420 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, contre 469 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elles sont essentiellement dues au refinancement long terme par des entités chinoises auprès des banques Minsheng et CMB contre un adossement d'actifs de 391 millions d'euros.

Note 8 **CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION****8.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère****8.1.1 Capital**

Le capital est entièrement libéré.

8.1.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Le 16 juin 2025, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital de 711 000 euros prélevés sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions gratuites attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 15 juin 2022, portant le capital social de 3 703 263 040 euros à 3 703 974 040 euros.

8.1.1.2 Nombre d'actions émises et valeur nominale

Le capital social est divisé en 740 794 808 actions au 30 juin 2025 et 740 652 608 actions au 31 décembre 2024. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

8.1.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

8.1.3 Affectation du résultat et dividendes

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2025 a approuvé le versement d'un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2024, payable en numéraire. Les dividendes 2024 ont été versés le 14 mai 2025 pour un montant total de 1 023 millions d'euros.

En 2024, un dividende de 895 millions d'euros avait été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2023. Ce dividende avait été payé à compter du 10 mai 2024.

8.1.4 Écarts de conversion

Au 30 juin 2025, le montant cumulé des écarts de conversion est de -1 392 millions d'euros (en part du Groupe).

Au premier semestre 2025, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution, du dollar américain (-874 millions d'euros), du la Renminbi Yan chinois (-121 millions d'euros), du dollar australien (-53 millions d'euros) et de la livre sterling (-41 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des écarts de conversion était de -260 millions d'euros (en part du Groupe).

8.1.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à +333 millions d'euros au 30 juin 2025, contre +337 millions d'euros au 31 décembre 2024, sans évolution significative au cours du semestre.

8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 229 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 206 millions d'euros au 30 juin 2024.

Au premier semestre 2025, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Europe hors France (114 millions d'euros) et Reste du monde (99 millions d'euros).

8.3 Obligations convertibles OCEANE

Veolia Environnement avait émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal de 700 millions d'euros.

Le 1^{er} janvier 2025, Veolia Environnement a procédé au remboursement intégral à échéance de ses obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes pour un nominal restant d'environ 336 millions d'euros. (voir note 7.1.1.1).

8.4 Titres super subordonnés

A fin juin 2025, les dettes hybrides hors coupons représentent 4,1 milliards d'euros chez Veolia Environnement, et se décomposent en :

- une émission de 2 milliards d'euros réalisée le 14 octobre 2020 dont les produits ont servi à financer l'acquisition des 29,9 % du capital de Suez auprès d'Engie avec une première tranche de 850 millions d'euros portant un coupon de 2,25 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2026 et une seconde de 1 150 millions d'euros portant un coupon de 2,50 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2029 ;
- une émission de 500 millions d'euros réalisée le 2 septembre 2019 résultant de l'acquisition de Suez SA avec un coupon initial fixe de 1,625 % révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans ;
- une émission de 500 millions d'euros réalisée le 8 novembre 2021 portant un coupon de 2 % jusqu'à sa première date de révision en février 2028 ;
- une émission de 600 millions d'euros réalisée le 22 novembre 2023 dans le cadre du programme EMTN de Veolia Environnement et portant un coupon de 6 % jusqu'à sa première date de révision en février 2029 ;
- le 13 mai 2025, Veolia a émis sa première obligation verte, qui a pris la forme d'une obligation hybride verte pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 4,371 % jusqu'à sa première reset date en août 2030.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

8.5 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net non dilué par action est ajusté pour prendre en compte les augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice. En application des normes IAS 33.9 et IAS 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs existants (OCEANE, plan d'actions de performance et attribution d'actions gratuites).

Au 30 juin 2025, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 734 019 839 dilué et 730 312 651 non dilué. Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul du résultat par action sur le premier semestre 2025 sont principalement des actions de performance, suite au remboursement des obligations convertibles OCEANE au 1^{er} janvier 2025.

8.6 Contrat de liquidité

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit « Investment Grade ».

Le 28 mai 2019, Veolia Environnement a conclu un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur avec Kepler Cheuvreux prenant effet au 1^{er} juin 2019, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2019, puis renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

Le bilan semestriel de ce contrat de liquidité est disponible sur le site internet de la Société⁽¹⁾.

⁽¹⁾ www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-financiere/communiqués-presse/cp-bilan-semestriel-du-contrat-liquidite

Note 9 PROVISIONS

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours des six premiers mois de l'exercice est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2025
Provisions hors engagements sociaux	3 069	2 942
Provisions pour engagements sociaux	746	760
TOTAL PROVISIONS	3 815	3 702
PROVISIONS NON COURANTES	2 749	2 709
PROVISIONS COURANTES	1 066	992

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2025, les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture (remise en état, démantèlement) pour 1 202 millions d'euros, principalement comptabilisées en France et déchets spéciaux Europe pour 454 millions d'euros, en Europe hors France pour 322 millions d'euros, dans le Reste du monde pour 397 millions d'euros.

Note 10 IMPÔTS

10.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-324	-355
France	-40	-47
Autres pays	-285	-308
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	40	48
France	25	34
Autres pays	14	14
TOTAL DE LA CHARGE FISCALE	-284	-307

La charge fiscale figurant au tableau des flux de trésorerie correspond à la charge fiscale des activités poursuivies ci-dessus et celle des activités non poursuivies.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2021). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la

base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Il est à noter que depuis 2023, les comptes du Groupe incluent l'impact de certains impôts complémentaires dont les montants varient notamment en fonction de la situation du secteur de l'énergie en Europe.

Le taux d'imposition du Groupe se détaille de la façon suivante :

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
Résultat net des activités poursuivies (a)	861	892
Résultat des entreprises associées (b)	25	23
Résultat des co-entreprises (c)	24	24
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	-	-
Pertes de valeur sur goodwill des co-entreprises et autres entités mises en équivalence (e)	-	-
Impôts sur le résultat (f)	-284	-307
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (g) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)-(f)	1 096	1 151
Taux d'imposition apparent -(f)/(g)	25,96 %	26,65 %

Au 31 décembre 2024, le taux d'imposition réel était de 28.6 %.

10.2 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

Le Groupe apprécie les risques fiscaux liés à l'impôt sur les résultats conformément à l'interprétation IFRIC 23 en considérant notamment que les autorités fiscales mèneront un contrôle et auront pleine connaissance de toute l'information pertinente.

Les administrations fiscales ont mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. À ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers les administrations fiscales d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 30 juin 2025, le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

10.3 Impôt minimum mondial (Pilier 2)

La loi de finance pour 2024 (article 33 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023) a transposé la Directive Pilier 2 (Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022) visant à instaurer un impôt minimal mondial. Compte tenu de son chiffre d'affaires, le Groupe entre dans le champ d'application de cette nouvelle législation.

Le groupe a déterminé que, pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2025, l'impact financier de ce nouvel impôt, comptabilisé dans la charge d'impôt, ne s'avère pas significatif.

Conformément à l'exemption temporaire introduite par l'amendement à IAS12 de mai 2023, aucun impôt différé n'a été constaté à cet égard.

Note 11 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction a exercé son jugement quant à l'appréciation des risques liés aux procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage impliquant le Groupe. Compte tenu du caractère incertain de leur dénouement, et en application des critères de la norme IAS 37, ces risques ont pu faire l'objet de la reconnaissance ou non de provisions ou d'un produit à recevoir au 30 juin 2025.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

Amérique du Nord

États-Unis – Eau – Flint

En février 2015, la ville de Flint (Michigan, États-Unis, ci-après « Flint ») a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS »), la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration sur la coloration de l'eau, son goût et son odeur. Cette étude ponctuelle, facturée 40.000 dollars américains, a été réalisée en quatre semaines environ.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire, fondé entre autres sur des tests effectués exclusivement par Flint, lesquels indiquaient être conformes à la réglementation relative au plomb et au cuivre. Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de leur rapport intermédiaire.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations et notamment, celle de développer un plan de contrôle de la corrosion. Flint a ignoré la plupart de ces recommandations jusqu'à fin 2015, lorsque l'État a ordonné la mise en place de certaines mesures, suite à la révélation de l'existence de plomb dans l'eau distribuée.

Procédures

Depuis février 2016, de nombreuses actions individuelles et actions de groupe putatives (« *putative class actions* ») ont été engagées devant la juridiction étatique et la juridiction fédérale dans l'État du Michigan par des résidents de Flint contre plusieurs défendeurs, dont l'État du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan, Flint, LAN (une autre société d'ingénierie qui agissait comme consultant principal à la ville) et trois des filiales américaines de la Société : Veolia North America Inc., VWNAOS et Veolia North America LLC (ci-après « VNA »).

Bien que la Société ait été citée dans plusieurs actions individuelles ou de groupe, elle n'a reçu aucune assignation et n'est partie défenderesse à aucune d'entre elles ; seules ses trois filiales américaines le sont.

En février 2022, le premier procès pour quatre demandeurs individuels a débuté devant le tribunal fédéral. Le 11 août 2022, le juge a prononcé un *mistrial* (déclaration de fin de procès en raison de l'absence d'unanimité du jury).

Au cours de 2024 et 2025, VNA et la Société ont signé plusieurs accords transactionnels avec différents groupes de demandeurs ainsi que l'Attorney-General du Michigan, aboutissant à des paiements pour un montant total d'environ 79 millions de dollars américains. En conséquence, la quasi-totalité des actions judiciaires engagées devant les tribunaux étatique et fédéral dans le Michigan sont définitivement éteintes et les demandeurs ont renoncé entièrement à tout droit d'engager une action contre VNA et la Société en lien avec les faits. Seul un reliquat d'environ 350 demandeurs individuels n'est pas couvert par ces transactions. À date, aucun d'entre eux ne s'est manifesté pour demander la programmation d'un nouveau procès et aucun calendrier n'a été fixé pour faire avancer ces procédures.

Assurances

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Certains d'entre eux, se prévalant de l'une des clauses d'exclusion stipulées dans leur police, ont indiqué qu'ils refuseraient toute garantie pour les dommages causés par le plomb.

Le Groupe conteste vigoureusement cette position au motif que cette clause d'exclusion est inapplicable en l'espèce et, en tout état de cause, nulle parce que contraire à la règle impérative de l'article L. 113-1 du Code des assurances imposant que l'exclusion soit « *formelle et limitée* » et à l'appréciation qu'en fait la jurisprudence.

En juin 2023, la Société et VNA ont déposé une requête en arbitrage afin de régler leur différend avec certains de leurs assureurs. L'arbitrage est suspendu suite à des discussions engagées entre les parties ; un accord de principe a été trouvé.

Europe centrale et orientale

Lituanie – Énergie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la ville de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Depuis 2009, le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur et conduit une campagne de harcèlement à son égard. Diverses mesures ont ainsi été prises par les autorités publiques à l'encontre des filiales lituaniennes du Groupe et notamment :

- une amende de 19 millions d'euros infligée à UVE par l'autorité de la concurrence ;
- le transfert de propriété sans compensation des sous-stations individuelles de chaleur dans lesquelles UVE avait investi ;
- la réduction unilatérale des tarifs de chaleur pour capter les économies réalisées grâce au condenseur de fumée financé par UVE ;
- l'annulation rétroactive des tarifs de chaleur appliqués par UVE pour la période 2011-2015 ;
- l'annulation des avenants prolongeant la durée des contrats conclus par Litesko avec la municipalité d'Alytus et le transfert à cette dernière des actifs dans lesquels Litesko avait investi.

L'ensemble des mesures préjudiciables aux filiales lituaniennes du Groupe fait l'objet de contestations et de recours pendants devant les juridictions locales.

Compte tenu de ce contexte, la Société et ses filiales ont, par ailleurs, été contraintes d'engager les arbitrages décrits ci-dessous.

Le premier arbitrage, engagé sous l'égide de la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC »), a fait l'objet d'une sentence rendue le 30 novembre 2023, qui est aujourd'hui définitive.

Dans le second arbitrage, la Société, Veolia Energie International (venant aux droits de Veolia Baltics and Eastern Europe), UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé en janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »). Les Sociétés sollicitent à ce jour une indemnisation d'environ 76 millions d'euros hors intérêts ; la Lituanie a, quant à elle, retiré ses demandes reconventionnelles d'environ 150 millions d'euros, à la suite de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire *Achmea*, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union Européenne.

En juillet 2020, la Lituanie a engagé une procédure devant le tribunal régional de Vilnius visant les Sociétés et d'autres défendeurs lituaniens, par laquelle elle sollicite une indemnisation de plus de 240 millions d'euros. Elle a indiqué que cette procédure était la reprise des demandes reconventionnelles qu'elle avait précédemment retirées de l'arbitrage CIRDI. Les défenderesses contestent fermement les demandes de la Lituanie. Après de multiples décisions divergentes des juridictions lituaniennes, l'action a finalement été déclarée recevable en octobre 2023. En novembre 2023, le tribunal de Vilnius, à la demande des Sociétés, a suspendu la procédure jusqu'à ce que les sentences soient rendues dans les arbitrages CIRDI et SCC. La Lituanie a fait appel de cette décision de suspension. En février 2024, la cour d'appel de Vilnius a confirmé la suspension de la procédure jusqu'à ce que la sentence CIRDI soit rendue. En mai 2024, la Lituanie ainsi que l'un des défendeurs lituaniens ont formé un pourvoi en cassation devant la cour suprême. En novembre 2024, la cour suprême a annulé la suspension et renvoyé le dossier au tribunal pour reprise de la procédure au fond. En 2025, la procédure au fond a repris devant le tribunal régional de Vilnius.

Mi-juillet 2025, les Sociétés et la Lituanie ont signé un protocole transactionnel visant à régler amiablement l'arbitrage CIRDI et la procédure pendante devant le tribunal régional de Vilnius. Aux termes de cet accord, les Sociétés s'engagent à verser à la Lituanie un montant forfaitaire de 35 millions d'euros sous certaines conditions. Ce règlement ne vaut aucune reconnaissance de responsabilité de la part des Sociétés.

Fin juillet 2025, l'arbitrage CIRDI a été suspendu, à la demande conjointe des parties ; parallèlement, le tribunal régional de Vilnius a admis le retrait des Sociétés en tant que défenderesses dans la procédure pendante. Les autres parties disposent d'un délai de 7 jours pour interjeter appel de ce jugement.

Italie - Afrique Moyen-Orient

Veolia Propreté contre la République d'Italie

En octobre 2007, Veolia Propreté a réalisé des investissements très significatifs en Italie par l'intermédiaire de contrats de concessions de longue durée pour la construction et la gestion de centres de valorisation de déchets et de production d'électricité dans les régions de Calabre et de Toscane. En raison de manquements graves des autorités italiennes, les filiales italiennes de Veolia Propreté se sont trouvées dans l'impossibilité d'exécuter les contrats de concession. En 2014, ces agissements ont provoqué la liquidation judiciaire de ces filiales et causé la perte des investissements effectués par Veolia Propreté.

En juin 2018, Veolia Propreté a initié un arbitrage contre la République d'Italie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en alléguant d'une violation des dispositions du Traité sur la charte de l'énergie. Le tribunal arbitral a été constitué en janvier 2019 ; Veolia Propreté sollicite à ce jour une indemnisation d'environ 400 millions d'euros hors intérêts. La procédure est toujours en cours.

En septembre 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire *Komstroy* a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans le Traité sur la charte de l'énergie ne sont pas conformes au droit de l'Union européenne et ne s'appliquent pas aux litiges intra-européens. Cette décision est susceptible d'avoir un impact sur l'exécution de la sentence à venir.

Technologies de l'Eau

VWT contre K+S Potash

Le 1^{er} décembre 2012, Veolia Water Technologies, Inc. (« VWT ») a signé un contrat de 324,5 millions de dollars canadiens avec K + S Potash Canada GP (« KSPC »), pour la conception, fourniture et mise en service d'un système d'évaporation et de cristallisation, qui comprend 14 grands évaporateurs et cristalliseurs (les « cuves »), pour une mine de potasse alors en cours de construction par KSPC dans la province de la Saskatchewan, Canada. Dans ce cadre, une lettre de garantie à première demande de 14,6 millions de dollars américains a été octroyée par VWT en faveur de KSPC.

Le 17 juillet 2016, lors du processus de mise en service et de démarrage des cuves, l'une d'entre elles s'est effondrée (l'« Incident »). Une nouvelle cuve de remplacement a dû être fabriquée et installée. L'Incident a endommagé également d'autres cuves et des équipements de l'usine, qui ont dû être retirés et remplacés. VWT a coopéré avec KSPC pour déterminer la cause de l'Incident. Les premières investigations, menées par KSPC, ont identifié un défaut de conception du support métallique des cuves, dont étaient responsables VWT et l'un de ses sous-traitants. Ensuite, des expertises complémentaires conduites par VWT ont en revanche conclu à un défaut dans la réalisation des plots en béton servant d'assises aux supports métalliques ; ces plots en béton étaient construits par un sous-traitant de KSPC. VWT a réparé les cuves endommagées. Ces réparations ont donné lieu à d'importantes modifications contractuelles et des coûts supplémentaires. Mi-juin 2017, une seconde lettre de garantie à première demande de 15 millions de dollars américains a été émise par VWT en faveur de KSPC.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours.

Procédure d'arbitrage ADRI (ADR Institute of Canada)

Le 18 août 2017, VWT a saisi l'ADRI aux fins d'obtenir la condamnation de KSPC au remboursement des coûts engendrés par les modifications contractuelles réalisées pour procéder aux réparations liées à l'Incident, soit 19 millions de dollars américains. Le 18 janvier 2019, le tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour une partie seulement des demandes (environ 13,6 millions de dollars américains). Cette procédure est actuellement suspendue compte tenu de la procédure au fond engagée par KSPC devant la *Court of King's Bench* de Saskatchewan (cf infra).

Procédures judiciaires (Court of Queen's Bench de Saskatchewan)

Le 6 avril 2018, KSPC a assigné VWT devant la *Court of King's Bench* de Saskatchewan pour 200 millions de dollars canadiens (environ 125 millions d'euros) au titre de dommages indirects et surcoûts de réparation liés à l'Incident. Mi-janvier 2019, VWT a proposé une offre de transaction, que KSPC a refusée.

Par acte du 28 mai 2018, l'un des sous-traitants de KSPC, AECON, a assigné KSPC devant la *Court of King's Bench* de Saskatchewan pour différentes demandes de dommages et intérêts. Le 28 juin 2018, KSPC a assigné en intervention forcée VWT afin de lui faire supporter à hauteur d'au minimum 467 millions de dollars canadiens (environ 291 millions d'euros) les éventuelles condamnations de KSPC, ainsi que le remboursement de sommes déjà payées à d'autres sous-traitants (« Réclamation pour retard »).

Le 25 mars 2020, KSPC a assigné VWT devant la *Court of King's Bench* de Saskatchewan pour un montant chiffré à ce stade à environ 80 millions de dollars canadiens (environ 50 millions d'euros) en lien avec un bris d'équipement survenu en novembre 2018 ainsi que de la corrosion alléguée affectant certains autres équipements. En juin 2020, VWT a déposé devant ce tribunal un mémoire en défense et contesté le bien-fondé de ces nouvelles réclamations.

KSPC a mis en œuvre et obtenu le paiement des lettres de garantie en novembre 2019 et 2020.

Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet d'une déclaration aux assureurs.

VWT contre Antero

En août 2015, Veolia Water Technologies Inc. (« VWT ») a signé un contrat d'un montant révisé de 255,8 millions de dollars américains avec Antero Resources Corporation (« Antero ») pour la conception et la construction (« DBA ») d'une station de traitement d'eaux issues de l'activité de forage, de production et d'exploitation du gaz de schiste de l'usine de Clearwater située à Pennsboro, en Virginie occidentale (« Usine »). L'achèvement substantiel des travaux de l'Usine est intervenu le 15 mars 2019 ; les mois suivants ont servi à la mise au point de l'installation. Les tests finaux de performance de l'Usine devaient commencer le 16 septembre 2019 ; toutefois, par lettre du 12 septembre 2019, Antero a résilié le DBA. VWT considère que cette résiliation est intervenue sans raison valable ni respect du délai contractuel de préavis.

Le 13 mars 2020, VWT a assigné Antero devant le tribunal étatique du district de Denver, Colorado, aux États-Unis, réclamant 118 millions de dollars américains de dommages et intérêts liés à l'exécution et à la résiliation du contrat. Le même jour, Antero a assigné VWT devant le même tribunal, alléguant que VWT aurait manqué à ses obligations contractuelles au titre du DBA. Dans cette procédure, Antero invoque le dol (« fraud ») et la violation du contrat. Il réclame alternativement 451 millions de dollars américains ou 367 millions de dollars américains de dommages et intérêts, en se basant sur différentes méthodes d'évaluation de son préjudice.

Les procédures initiées par VWT et Antero ont été jointes. Par un jugement du 27 janvier 2023, le tribunal étatique du district de Denver (Colorado) a condamné VWT à payer à Antero au titre du dol et de la violation du contrat la somme en principal de 242 millions de dollars américains, plus les intérêts (dont 67 millions de dollars américains d'intérêts pré-jugement) et les coûts judiciaires d'Antero. Par un jugement révisé du 3 mai 2023 faisant suite à une requête de VWT (« post trial motion »), le montant principal de la condamnation a été réduit à 215 millions de dollars américains et les intérêts pré-jugement à 65 millions de dollars américains. Les effets du jugement sont suspendus.

Fin mai 2023, VWT a interjeté appel du jugement devant la cour d'appel du Colorado. En juin 2023, Antero a déposé un appel incident. Le 19 décembre 2024, la cour d'appel a confirmé le jugement. VWT conteste fermement la décision de la cour d'appel ayant confirmé le jugement. En mars 2025, VWT a déposé un recours devant la cour suprême du Colorado. Les effets du jugement demeurent suspendus jusqu'à ce que la cour suprême statue sur le recours de VWT.

Le litige a fait l'objet d'une déclaration aux assureurs, qui ont émis des réserves de garantie. L'un d'entre eux, après avoir accepté de couvrir les frais des procédures, a engagé en octobre 2021 une procédure d'arbitrage afin d'être déchargé de son obligation de garantie. Le 10 juillet 2023, le tribunal arbitral a rejeté la demande de l'assureur, estimant que son refus de garantie n'était pas fondé.

Note 12 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Au 30 juin 2025, hormis les relations avec les co-entreprises (voir note 5.2.1) et les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (voir note 6.4 dans les notes des comptes consolidés de l'exercice 2024), il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune autre opération avec des parties liées.

Note 13 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

Note 14 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 30 juin 2025, le Groupe Veolia a intégré dans ses comptes 1 917 sociétés, contre 1 933 sociétés au 31 décembre 2024.

4.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2025

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba
Associé

Elodie Ellouz
Associée

ERNST & YOUNG et Autres

Charles-Emmanuel Chosson
Associé

Xavier Senent
Associé

5

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

5.1 Informations sur le capital et données boursières

5.1.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2025, le capital social de Veolia Environnement était de 3 703 974 040 euros, divisé en 740 794 808 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune.

À la date du dépôt du présent Amendement, le capital social de la Société demeure inchangé.

5.1.2 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Actions Veolia Environnement

Admission	Marché réglementé – Euronext Paris (Compartiment A)			CAC 40
	ISIN	Reuters	Bloomberg	Admission
20 juillet 2000	FR 0000124141-VIE	VIE. PA	VIE. FP.	8 août 2001

Euronext Paris – Cours de bourse et volumes de transactions en nombre de titres

Année (mois)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2025			
Juin	30,770	29,110	41 236 142
Mai	32,640	29,700	47 983 911
Avril	32,700	27,200	56 310 052
Mars	32,280	28,490	64 932 295
Février	28,760	26,780	48 253 728
Janvier	27,940	26,180	41 178 537
2024			
Décembre	28,520	26,320	33 246 564
Novembre	29,890	26,540	40 718 119
Octobre	31,030	28,670	40 270 302
Septembre	30,560	28,920	31 024 720
Août	30,120	26,470	32 513 604
Juillet	29,950	28,040	36 093 924
Juin	31,600	27,360	50 130 528
Mai	31,550	28,900	39 867 383
Avril	30,340	27,420	37 737 829
Mars	30,560	28,600	32 565 052
Février	30,700	28,580	37 063 525
Janvier	30,420	28,190	31 871 297

Source : Bloomberg.

À la suite du retrait de Veolia Environnement de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses *American Depositary Receipts* (ADRs) la dernière cotation des ADRs au NYSE est intervenue le 22 décembre 2014. Depuis cette date, les ADRs sont négociés sur le marché hors cote américain (*US Over-the-Counter market*) sous le code VEOEY.

Le programme d'ADR est géré par Bank of New York Mellon en tant que programme de niveau 1 (*1 sponsored level 1 facility*).

5.1.3 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Programme EMTN

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros. Ce montant maximal a été porté à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009, puis à 20 milliards d'euros le 28 mars 2025.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2025 sont les suivantes :

Date de l'émission	Devise	Montant nominal de l'émission (en devises) (en millions)	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2025 (en devises) (en millions)	Taux facial	Échéance
25 novembre 2003	EUR	700		700	6,125 %	25 novembre 2033
7 janvier 2008	GBP	150				
19 octobre 2022	GBP		-35			
24 octobre 2022	GBP		-3	112	6,125 %	29 octobre 2037
30 mars 2012	EUR	750		750	4,625 %	30 mars 2027
9 avril 2015	EUR	500		500	1,590 %	10 janvier 2028
4 octobre 2016	EUR	500		500	0,927 %	4 janvier 2029
30 mars 2017	EUR	650		650	1,496 %	30 novembre 2026
5 décembre 2018	EUR	750		750	1,940 %	7 janvier 2030
15 janvier 2020	EUR	500		500	0,664 %	15 janvier 2031
15 avril 2020	EUR	700		700	1,250 %	15 avril 2028
15 juin 2020	EUR	500		500	0,800 %	15 janvier 2032
14 janvier 2021	EUR	700		700	0 %	14 janvier 2027
10 septembre 2015	EUR	500		500	1,750 %	10 septembre 2025
9 mars 2021	EUR	750		750	0 %	9 juin 2026
2 avril 2020	EUR	850		850	1,250 %	2 avril 2027
8 juin 2009	EUR	250		250	1,904 %	8 juin 2027
19 mai 2016	EUR	500				
16 avril 2020	EUR		300	800	1,250 %	19 mai 2028
3 avril 2017	EUR	700		700	1,500 %	3 avril 2029
21 mai 2014	EUR	75		75	2,000 %	21 mai 2029
22 novembre 2023	EUR	600		600	5,993 %	22 février 2029
30 juin 2015	EUR	50		50	2,250 %	1 juillet 2030
13 mai 2025	EUR	500		500	4,371 %	20 août 2030
17 septembre 2018	EUR	500		500	1,625 %	17 septembre 2030
2 décembre 2011	GBP	250		250	5,375 %	2 décembre 2030
4 décembre 2024	EUR	500		500	2,974 %	10 janvier 2031
14 octobre 2019	EUR	700		700	0,500 %	14 octobre 2031
17 juin 2025	EUR	850		850	3,324 %	17 juin 2032
17 juin 2025	EUR	650		650	3,795 %	17 juin 2037
21 septembre 2017	EUR	540		540	1,625 %	21 septembre 2032
25 mars 2013	EUR	100		100	3,300 %	25 mars 2033
9 septembre 2024	EUR	500		500	3,571 %	9 septembre 2034
14 mai 2020	EUR	750		750	1,250 %	14 mai 2035

Au 30 juin 2025, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 15 588 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal d'environ 700 millions d'euros. Ces obligations ne porteront pas intérêt et ont été émises à un prix de 103,25 % du pair. La valeur nominale d'exercice unitaire de ces obligations est de 30,41 euros, soit une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action le jour de l'émission.

Le 2 août 2024, Veolia Environnement a racheté avec succès une partie de ses obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 364 millions d'euros.

Le solde de 336 millions d'euros est arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2025.

Émission publique sur le marché américain

Le 23 novembre 2022, Veolia a procédé à un second rachat partiel à hauteur de 111,2 millions de dollars de l'obligation de 400 millions de dollars de coupon 6,75 % et de maturité juin 2038, émise en 2008 sur le marché américain.

Au 30 juin 2025, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 188,8 millions de dollars américains, soit 161 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Émission titres super subordonnés

Le 13 mai 2025, Veolia a émis sa première obligation verte, qui a pris la forme d'une obligation hybride verte pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 4,371 % jusqu'à sa première *reset date* en août 2030.

Billets de trésorerie

Veolia Environnement dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de titres négociables à court terme (Negotiable European Commercial Paper – NEU CP) plafonné à 6,5 milliards d'euros, dont la documentation financière a été mise à jour auprès de la Banque de France le 10 juin 2025.

Au 30 juin 2025, l'encours des titres négociables à court terme émis par la Société s'élevait à 6 453 millions d'euros.

5.2 Actionnariat de Veolia Environnement

5.2.1 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2025

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2025.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date du dépôt du présent Amendement.

Actionnaire	Situation au 30 juin 2025				
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables*	Pourcentage des droits de vote exerçables**
Salariés ⁽¹⁾	57 764 330	7,80 %	57 764 330	57 764 330	7,91 %
BlackRock ⁽²⁾	42 366 546	5,72 %	42 366 546	42 366 546	5,80 %
Crédit Agricole ⁽³⁾	41 050 975	5,54 %	41 050 975	41 050 975	5,62 %
Caisse des Dépôts ⁽⁴⁾	37 198 576	5,02 %	37 198 576	37 198 576	5,09 %
Criteria Caixa ⁽²⁾	37 115 957	5,01 %	37 115 957	37 115 957	5,08 %
Veolia Environnement ⁽⁵⁾	10 351 017**	1,40 %	10 351 017**	-	-
Public et autres investisseurs	514 947 407	69,51 %	514 947 407	514 947 407	70,50 %
TOTAL	740 794 808	100 %	740 794 808	730 443 791	100 %

* Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

** Au 30 juin 2025, Veolia Environnement autodétient 10 351 017 actions.

(1) Actionnariat direct et indirect, y compris via des véhicules d'investissement financier, après débouclage du Plan 2020 et avant Sequoia 2025.

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2025.

(3) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2025 y compris la participation d'Amundi. Le 7 avril 2025, Amundi, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré le franchissement à la baisse, le 3 avril 2025, du seuil légal et statutaire de 5 % du capital et /ou des droits de vote et détenir, pour le compte desdits fonds, 36 847 770 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,98 % du capital et des droits de vote de la Société à cette date (cf. Décision et information AMF n°225C0618).

(4) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2025. Le 21 mars 2025, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré le franchissement à la hausse par le groupe Caisse des Dépôts, le 17 mars 2025, du seuil légal et statutaire de 5 % des droits de vote et du capital de la Société et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés CNP Assurances et LBP Prévoyance 37 358 551 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et des droits de vote de la Société à cette date (cf. Décision et information AMF n°225C0542).

(5) Actions autodétenues et privées de droit de vote. Cette information fait l'objet d'une publication mensuelle par Veolia Environnement sur son site.

Sur la base de l'étude de l'actionnariat au 30 juin 2025, Bpifrance Participations détient 4 546 500 actions, soit 0,61 % du capital et des droits de vote et le fonds Lac1 détient 21 769 000 actions, soit 2,94 % du capital et des droits de vote.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

5.3 Politique de distribution des dividendes

5.3.1 DIVIDENDES PAR ACTION ET MONTANTS GLOBAUX VERSÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Dividende 2020	Dividende 2021	Dividende 2022	Dividende 2023	Dividende 2024
Dividende brut par action	0,70	1,00	1,12	1,25	1,40
Dividende net par action	0,70*	1,00*	1,12*	1,25*	1,40*
Montant global du dividende distribué**	397 078 213,00	687 879 017,00	787 278 334,08	894 902 230,00	1 022 522 544,40

* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

** Montants réglés par la Société.

6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Procédures judiciaires et arbitrages

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés au chapitre 4.1, section 4.1.6 note 10 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025.

La présentation des principales procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage figurant au chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 est incorporée par référence au sein de ce chapitre 6.1. Les principales mises à jour concernant les litiges figurant à la note 11 et reflétant les évolutions significatives qui ont pu intervenir jusqu'à la date de dépôt de ce document sont décrites dans ce chapitre 6.1.

Il n'existe pas d'autres procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

AMÉRIQUE DU NORD

États-Unis – Flint

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 supra.

États-Unis – WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis⁽¹⁾, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date du présent document, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2024, la moyenne annuelle des frais engagés par le Groupe au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élève à 982 698 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurances.

États-Unis – San Diego / International Boundary Water Commission

Une filiale américaine de la Société (« VNA ») exploite depuis 1997 la station d'épuration South Bay International Wastewater Treatment Plant (« SBIWTP ») à San Diego (Californie). L'usine est située sur la frontière mexicano-américaine. Son client est l'International Boundary Water Commission (U.S. Section) (« IBWC »), un organisme de l'État fédéral américain. L'usine traite exclusivement une partie des eaux usées de la ville mexicaine de Tijuana, qui est située directement sur la frontière. L'eau traitée est rejetée dans l'océan par le biais d'un émissaire (« South Bay Ocean Outfall ») à plus de 5 km du littoral. Le traitement du reste des eaux usées de Tijuana relève de la responsabilité des autorités mexicaines.

Depuis la construction de la station d'épuration, la population de Tijuana a presque doublé et la région de San Diego a connu une pollution liée au déversement d'eaux usées venant du Mexique, directement dans l'océan Pacifique ou via le fleuve Tijuana, avec une contamination de l'estuaire et du littoral.

A partir d'avril 2024, cinq actions judiciaires civiles ont été engagées contre VNA et certains de ses salariés devant les juridictions en Californie pour de prétendues défaillances dans la gestion de la station d'épuration et des flux d'eaux usées provenant du Mexique, qui auraient contribué à une pollution dans la région. L'une de ces actions vise également la Société. Ces actions sont au stade de la mise en état. VNA et la Société contestent fermement le bien-fondé des allégations formulées à leur encontre.

⁽¹⁾ Des filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Lituanie

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 supra.

ITALIE AFRIQUE MOYEN-ORIENT

Veolia Propreté contre la République d'Italie

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 supra.

VEOLIA TECHNOLOGIES ET CONTRACTING

VWT contre K+S Potash

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 supra.

VWT contre Antero

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 supra.

6.2 Documents accessibles au public

Type de documents	Accessibilité
<ul style="list-style-type: none">communiqués de la Société	www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee
<ul style="list-style-type: none">documents de référence annuels et documents d'enregistrement universel (comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et du Groupe) déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations	30, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
<ul style="list-style-type: none">informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des 12 derniers mois en France et dans d'autres États membres conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières	www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee Site de l'AMF
<ul style="list-style-type: none">information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF	www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee
<ul style="list-style-type: none">statuts de la Société	www.veolia.com/fr/gouvernance
<ul style="list-style-type: none">procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux	30, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers

6.3 Contrôleurs légaux des comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Monsieur Mansour Belhiba et Madame Elodie Ellouz.

6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2025 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Charles-Emmanuel Chosson et Xavier Senent.

1-2, place des Saisons – Paris-La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

6.4 Personnes responsables de l'amendement du Document d'enregistrement universel

6.4.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Mme Estelle Brachlianoff, directrice générale de Veolia Environnement SA.

6.4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant dans le présent amendement présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Aubervilliers,
le 31 juillet 2025

La directrice générale
Estelle Brachlianoff

6.5 Tables de concordance

6.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, et renvoie aux chapitres et sections du Document d'enregistrement universel 2024 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2024	Amendement
	Chapitres/sections	Chapitres/sections
1 Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Indication des personnes responsables	8.8	6.4
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.8	6.4
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A
1.4 Attestation d'un tiers	N/A	N/A
1.5 Déclaration sans approbation préalable	Page 1	Page 1
2 Contrôleurs légaux des comptes	8.6	6.3
3 Facteurs de risques	intro du 2, 2.2 et 5.4.5	3.4.3
4 Informations concernant l'émetteur		
4.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	-
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	8.1.1	-
4.3 Date de constitution et durée de vie	1.1.1 et 8.1.1	-
4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web avec un avertissement	8.1.1	-
5 Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	1.1.3, 1.3.1 et 1.3.2	-
5.2 Principaux marchés	1.3.3, 1.3.4 et 1.5	-
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2, 5.1.1, 5.1.2 et 6.1.6 note 3	3.1, 4.1.6 note 3
5.4 Stratégie et objectifs	1.1, 1.2, 4.1 et 5.4.6	3.4.4
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5.3.1	-
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.4.2	-
5.7 Investissements		
5.7.1 Principaux investissements réalisés	5.3.2	3.3.2 et 4.1.6 note 3.1
5.7.2 Principaux investissements en cours	5.1.3	3.1.2
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et les entreprises associées	6.1.6 note 5.2.4	4.1.6 note 5.2.1
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4.2	-
6 Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du Groupe	1.5.1	-
6.2 Liste des filiales importantes	6.1.6 note 15 et 6.2.5 note 7.11	-
7 Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière		
7.1.1 Évolution et résultat des activités Indicateurs clés de performance et de développement	Profil, 4.1, 5.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4.1, 5.5 et 6.1.1 à 6.1.3	3.2, 4.1.1 à 4.1.3
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.4	-
7.2 Résultat d'exploitation	5.2.4.1, 5.2.4.4 et 6.1.6 note 6.1.1 à 6.1.2	3.2.4 et 4.1.6 note 5.2

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2024	Amendement
	Chapitres/sections	Chapitres/sections
8 Trésorerie et capitaux		
8.1 Information sur les capitaux	6.1.5 et 6.1.6 note 9	4.1.5 et 4.1.6 note 8
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	6.1.4, 6.1.6 notes 5.3, 8.3.2 et 7.1.7, 8.4	4.1.4, 4.1.6 notes 5.3, et 7.3.2, 5.1.3
8.3 Besoins de financement et structure de financement	5.3.1, 5.3.3, 5.3.4, 6.1.6 notes 8.1 et 8.2	3.3.1, 3.3.3, 3.3.4, 4.1.6 note 7.1 et 7.2
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement les activités du Groupe	6.1.6 note 8.1.3	4.1.6 note 7.1.4
8.5 Sources de financement attendues	N/A	-
9 Environnement réglementaire	1.6	-
10 Informations sur les tendances		
10.1.a Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2 et 5.4.4	3.4.2
10.1.b Description de tout changement significatif de performance financière du Groupe	N/A	-
10.2 Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement, dont l'émetteur a connaissance, susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2 et 5.4.6	3.4.4
11 Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1 Prévision ou estimation du bénéfice publiée	5.4.6	N/A
11.2 Déclaration énonçant sur les principales hypothèses de prévisions ou d'estimations de bénéfices	5.4.6	3.4.4
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	6.1.6 note 1	4.1.6 note 1
12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3	2.1
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	3.1.3	-
13 Rémunération et avantages		
13.1 Montant des rémunérations versées et avantages en nature	3.4.1, 3.4.3 et 3.4.4	2.2
13.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement aux mandataires sociaux de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1.6 note 6.3 et 3.4.2	-
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1 et 3.1.2	2.1.1
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	6.1.6 note 13, 3.1.3 et 3.6	4.1.6 note 12
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	3.2.2.1 et 3.2.2.3	2.1.1 et 3.1.6
14.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	3.2.1.1	-
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.1.2, 3.2.1.2, 3.2.2	3.1.6
15 Salariés		
15.1 Nombre des salariés et répartition des effectifs	Profil/Chiffres clés, 4.1.1.5 et 4.1.3.1.2	-
15.2 Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux	3.1.1.2, 3.4.1.1.2, 3.4.3, 3.4.4 et 3.5.1	2.2 et 3.1.5
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.1.3.1.4.3 et 5.1.5	3.1.5
16 Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.2 et 8.1.5	5.2.1
16.2 Existence de droits de vote différents	7.2 et 8.1.4	5.2.1
16.3 Contrôle de l'émetteur	7.2.2	5.2.1
16.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	8.3	-
17 Transactions avec des parties liées	3.6 et 6.1.6 note 13	3.4.1 et 4.1.6 note 12

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2024	Amendement
	Chapitres/sections	Chapitres/sections
18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	Profil, 5.3.1, 6.1, 6.2 et 8.7	1
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.7 et 6.2.6	4.1.7
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	7.3 et 8.1.2	5.3
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.1.6 note 12 et 8.2	4.1.6 note 11 et 6.1
18.7 Changement significatif de la situation financière	5.4.4 et 6.1.6 note 14	3.4.2 et 4.1.6 note 13
19 Informations complémentaires		
19.1 Capital social		
19.1.1 Montant du capital émis et capital autorisé	7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4	5.1.1 et 5.2.1
19.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A	5.1.3
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	7.1.3	5.2.1
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.1.5, 7.1.7 et 6.1.6 note 8.1.1.1	4.1.6 notes 7.1.1.1 et 8.3, et 5.1.3
19.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.1.4	-
19.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe	N/A	-
19.1.7 Historique du capital social	7.1.6	-
19.2 Acte constitutif et statuts		-
19.2.1 Objet social et registre du Commerce	8.1.1	-
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1.2 et 8.1.4 à 8.1.6	-
19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A	N/A
20 Contrats importants	8.3	N/A
21 Documents disponibles	8.5	6.2

6.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné aux articles L.451-1-2 et R.451-2 du code monétaire et financier.

Rapport financier semestriel	Chapitres/sections
1 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025	4.1
2 Rapport semestriel d'activité	3
Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	3.1.1 et 3.1.2
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice	N/A
Principales transactions intervenues entre les parties liées	3.4.1 et 4.1.6 note 12
3 Déclaration du responsable	6.4
4 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2025	4.1.7



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception-réalisation couverture : **Westend61/Getty Images**
© **Mediathèque VEOLIA - Martin Colombet / Fisheye**

Conception & réalisation  **Labrador Transparency** +33 (0)1 53 06 30 80



Veolia Environnement

Société anonyme au capital de 3 703 974 040 euros
403 210 032 RCS Paris

Siège administratif :

30, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers – France

Tél. : +33 (0)1 85 57 70 00

Siège social :

21, rue La Boétie – 75008 Paris – France

www.veolia.com